Commission sur la révision du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Ville de Gatineau

Monsieur Maxime Pedneaud-Jobin
Maire de la Ville de Gatineau
Maison du citoyen
25 rue Laurier
Gatineau, Québec
J8X 4C8

Monsieur Le Maire,

Au nom des membres de la Commission sur la révision du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Ville de Gatineau, il nous fait plaisir de vous soumettre le rapport de consultation sur ce projet.

Nous tenons d'abord à témoigner de l'engagement, de la rigueur et de l'investissement personnel des membres de la commission dans le mandat qui leur a été confié.

Vous constaterez, à la lecture du rapport, que la très grande majorité des personnes qui sont intervenues lors de la consultation appuient le projet de PGMR proposé par la Ville de Gatineau. La qualité de la recherche et du travail d'élaboration de cette nouvelle version du PGMR a aussi été reconnue par tous les participants et également par les membres de la Commission.

Dans son travail d'analyse, la Commission s'est efforcée de rapporter les points de vue exprimés, mais aussi de les compléter de considérations visant à accroître la portée des mesures, à favoriser l'atteinte des objectifs du PGMR et à assurer le succès de sa mise en œuvre. Les 25 recommandations contenues dans ce rapport ont été formulées dans cet esprit.

En regard de l'appréciation exprimée par les participants lors de la consultation et de sa propre analyse, la Commission donne son appui au projet de PGMR ainsi que les mesures qu'il contient, moyennant la considération, par la Ville de Gatineau, des recommandations qu'elle a proposées dans son rapport.

...2

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques Bénard, ing., M.Sc.A, Med.A.
Coordonnateur et facilitateur des travaux de la Commission

Ralph Boardman
Représentant du milieu sociocommunautaire

Marc St-Onge
Représentant du milieu des affaires

Denis Savard
Représentant du milieu syndical

Geneviève Carrier
Représentante du milieu environnemental

Diane Vermette
Représentante du milieu environnemental

Stéphanie Beauregard
Représentante citoyenne

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Déposé par

La Commission sur la révision du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Ville de Gatineau pour la période 2016-2020

à

La Ville de Gatineau

Janvier 2016

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Afin de se conformer à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), la Ville de Gatineau a adopté un projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour la période 2016-2020. Dans le cadre de sa révision en vue de sa soumission au Gouvernement du Québec, la Ville de Gatineau a entrepris une démarche de consultation publique débutée en 2014.

En 2011, la Ville de Gatineau a réalisé un bilan du PGMR 2006-2010, adopté en 2005. Afin de se conformer à l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du Québec, la Ville procède maintenant à sa révision en vue de l'adoption du PGMR 2016-2020. La révision du projet de PGMR pour la période 2016-2020 s'est réalisée en deux phases.

L'objectif initial de la première phase, réalisée à l'automne 2014, était de recueillir, en amont de la rédaction du projet de PGMR 2016-2020, les commentaires d'intervenants qui représentent l'ensemble des générateurs de matières résiduelles sur le territoire gatinois, tels que les organisations, les partenaires du milieu et les industries, commerces et institutions (ICI). Ces intervenants ont été invités à des ateliers de travail afin de discuter des enjeux liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Gatineau.

La seconde phase, qui s'est déroulée à l'automne 2015, visait à finaliser le PGMR pour la période 2016-2020. Une Commission, formée de six représentants provenant du milieu des affaires, du milieu syndical, du milieu environnemental, du milieu sociocommunautaire et d'un membre citoyen a été mise en place à cet effet.

Cette deuxième phase de la démarche de consultation publique a débuté par deux séances d'information, qui ont eu lieu les 28 et 30 septembre 2015, à la Maison du citoyen et au Centre sportif de Gatineau. Le 28 octobre 2015, les citoyens ont ensuite été invités à participer à une audience publique en déposant un mémoire écrit et en le présentant verbalement, en déposant un mémoire écrit sans le présenter ou en exprimant verbalement leur opinion sans déposer de mémoire. Les citoyens ont également pu transmettre leurs commentaires par courriel.

Conclusions de la Commission

La Commission constate qu'une très grande majorité des personnes qui sont intervenues lors de la consultation appuient le projet de PGMR proposé par la Ville de Gatineau. La plupart des propositions des participants à cette consultation s'inscrivent dans des dispositions déjà contenues dans le PGMR et visent surtout à les appuyer et à les bonifier. La qualité du travail entourant l'élaboration du projet de PGMR a d'ailleurs été soulignée à maintes reprises.

En regard à l'appréciation exprimée par les participants lors de la consultation et à sa propre analyse de l'information qu'il contient, la Commission appuie le projet de PGMR ainsi que les mesures qu'il contient, moyennant la considération, par la Ville de Gatineau, des recommandations proposées dans ce rapport.

La Commission doit toutefois souligner un niveau de participation à l'exercice de consultation de moitié inférieur à celui qui a prévalu lors de la révision du PGMR 2006-2010 de la Ville de Gatineau. La majorité des mémoires déposés l'ont été par des groupes du milieu impliqués dans la gestion des matières résiduelles. Les citoyens qui se sont prononcés, également peu nombreux, l'ont fait par le biais de mémoires et de commentaires envoyés par courriel. Très peu de représentants du milieu des affaires ont soumis des mémoires ou des commentaires, ce que déplore la Commission compte tenu de l'importance accordée à la participation des ICI dans ce projet de PGMR. Conséquemment, la Commission a dû procéder à l'analyse du projet de PGMR en s'appuyant sur un nombre limité d'interventions et sur une diversité restreinte de points de vue exprimés. Dans ce contexte, les membres de la Commission ont pris l'initiative de bonifier le processus de consultation publique en introduisant certaines considérations ou recommandations absentes des mémoires et des commentaires.

Principales recommandations

La Commission a formulé 25 recommandations dans le but de bonifier le projet de PGMR. La section qui suit en résume les grandes lignes.

Tri à la source

D'abord, la Commission croit que la Ville doit poursuivre avec le système de tri à la source par les utilisateurs pour le recyclage, le compostage et les déchets ultimes, en tenant compte des

améliorations proposées dans le présent rapport. Les Gatinois sont familiers avec ce système et un changement d'approche obligerait la Ville de Gatineau à déployer des efforts considérables en matière de sensibilisation et d'éducation.

Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

Toutefois, pour accroître la participation des utilisateurs au système de tri, la Ville doit cibler la conception et la mise en œuvre de son programme de marketing social vers les jeunes, les nouveaux arrivants, les gestionnaires de multiplex, les clientèles vulnérables et les ICI.

Industries, commerces et institutions (ICI)

La Commission considère également que la Ville doit aller de l'avant avec les projets pilotes de collecte des matières recyclables et organiques dans le secteur des ICI. Elle suggère également que les ICI fassent l'objet d'une réglementation en ce qui a trait à la collecte sélective et qu'ils soient inclus dans la collecte municipale des déchets ultimes.

Incitatifs tarifaires

Malgré les réserves et inquiétudes soulevées, la Commission recommande d'aller de l'avant avec la réduction des ordures ménagères à un volume maximal de 120 litres par unité résidentielle, à condition que le projet pilote évaluant ce scénario tienne compte des préoccupations exprimées lors de la consultation et que celui-ci permette de juger de l'acceptabilité de cette mesure. La Commission juge que cette mesure est nécessaire à l'atteinte des cibles du PGMR et, conséquemment, à celles de la PQGMR. Étant donné qu'il s'agit d'une réduction considérable de ce qui est actuellement permis, la Commission recommande à la Ville de faire preuve de prudence dans l'application d'une telle mesure.

Solution régionale au traitement des déchets ultimes

La Commission invite la Ville à faire preuve de leadership dans la proposition d'une solution régionale pour le traitement des déchets ultimes, en partenariat avec les municipalités de la région de la capitale nationale et en consultant la population et les instances concernées. La Commission considère toutefois qu'elle n'a pas reçu suffisamment d'information pour se prononcer sur le type d'installation à privilégier (incinérateur, site d'enfouissement ou autres).

En privilégiant des solutions locales ou régionales pour la gestion des matières résiduelles, la Ville de Gatineau s'assurera, selon la Commission, d'une plus grande cohérence du PGMR avec ses autres plans et politiques, notamment en matière de développement durable.

Réduction à la source

Enfin, la Commission croit que la Ville doit insister davantage sur la réduction à la source, une considération peu présente dans le projet de PGMR et qui est pourtant au sommet de la hiérarchie des 3RV-E prescrite par la PQGMR. Selon la Commission, la Ville devra faire des représentations auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'une concertation des municipalités pour modifier la législation des différents paliers de gouvernement en ce qui a trait à la promotion de la réduction à la source. La Commission recommande aussi de bannir l'utilisation de certaines matières sur le territoire gatinois et de dédier des fonds à la réduction à la source dans ses activités d'ISÉ.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif i

Table des matières v

Liste des sigles et acronymes vii

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE 1

1.1 Introduction 1

1.2 Historique 1

1.3 PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau 3

1.4 Démarche de consultation publique 5

2. RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS, ANALYSE ET RECOMMANDATIONS 7

2.1 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) 7

2.1.1 Faits saillants des interventions 7

2.1.2 Analyse et recommandations 9

2.2 Réduction à la source et réemploi 10

2.2.1 Faits saillants des interventions 10

2.2.2 Analyse et recommandations 12

2.3 Matières recyclables 15

2.3.1 Faits saillants des interventions 15

2.3.2 Analyse et recommandations 16

2.4 Matières compostables 17

2.4.1 Faits saillants des interventions 17

2.4.2 Analyse et recommandations 19

2.5 Résidus de l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) 21

2.5.1 Faits saillants des interventions 21

2.5.2 Analyse et recommandations 21

2.6 Déchets ultimes 22

2.6.1 Faits saillants des interventions 22

2.6.2 Analyse et recommandations 24

2.7 Résidus domestiques dangereux et responsabilité élargie des producteurs 26

2.7.1 Faits saillants des interventions 26

2.7.2 Analyse et recommandations 26

2.8 Matières nécessitant une gestion particulière 26

2.9 Thèmes transversaux 26

2.9.1 Faits saillants des interventions 26

2.9.2 Analyse et recommandations 27

3. CONCLUSION 30

Annexe A : Liste des recommandations 31

Annexe B : Liste des mémoires et des commentaires 34

Annexe C : Fiches résumés des interventions 36

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

3RV-E : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination

CRD : Construction, rénovation et démolition

GES : Gaz à effet de serre

GMR : Gestion des matières résiduelles

ICI : Industries, commerces et institutions

ISÉ : Information, sensibilisation et éducation

LQE : Loi sur la qualité de l'environnement

MRC : Municipalité régionale de comté

OBNL : Organisme à but non lucratif

PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

PQGMR : Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

RDD : Résidus domestiques dangereux

RÉP : Responsabilité élargie des producteurs

SQRD : Semaine québécoise de réduction des déchets

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

1.1 Introduction

Ce document présente les résultats de la consultation publique sur la révision du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Ville de Gatineau pour la période 2016-2020.

Ce premier chapitre présente le cadre législatif auquel doit se conformer le PGMR, ainsi que la démarche de consultation publique.

Le chapitre 2 contient les faits saillants des interventions entendues par la Commission, que ce soit sous la forme de mémoires, de commentaires sur le site Internet ou de prises de parole lors des périodes de questions des séances d'information ou de l'audience publique. Les faits saillants sont suivis de l'analyse et des recommandations de la Commission.

1.2 Historique

En 1989, le Québec a adopté sa première politique nationale de gestion des déchets qui mettait de l'avant la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et, en dernier recours, élimination) et qui visait notamment à réduire de 50 % la quantité de résidus envoyés à l'élimination avant l'an 2000.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) a par la suite été adoptée par le gouvernement du Québec. Cette politique et le plan d'action rédigé dans sa lignée stipulaient, entre autres, que toutes les MRC et les grandes villes du Québec, dont la Ville de Gatineau, devaient établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) couvrant tout leur territoire et le réviser tous les cinq ans, avec l'objectif de favoriser la mise en œuvre de la PQGMR. Le 1er octobre 2005, la Ville de Gatineau adoptait le PGMR 2006-2010 en vue de récupérer, avant 2008, 65 % des déchets générés à Gatineau, tel que prescrit par le gouvernement du Québec. Un bilan de ce premier PGMR 2006-2010 a été réalisé et publié en 2011.

Voici un aperçu des actions majeures réalisées depuis l'adoption du PGMR 2006-2010 :

- implantation de la collecte des matières compostables;
- distribution de gros bacs bleus de recyclage dans le cadre de la collecte sélective et de la collecte des matières pêle-mêle;

- campagnes continues de communication et de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles;
- élaboration d'une politique organisationnelle d'achats responsables à la Ville de Gatineau;
- réalisation d'études pour l'implantation d'écocentres;
- ouverture et exploitation d'un écocentre temporaire saisonnier (secteur de Hull);
- mise sur pied d'un programme municipal de vidange et d'inspection de fosses septiques;
- réalisation d'une étude pour les déchets ultimes.

La mise en œuvre du PGMR 2006-2010 a eu une incidence importante sur la quantité de matières éliminée provenant du secteur résidentiel à Gatineau. Ainsi, par rapport à 2006, on observe en 2014 :

- une réduction de 37 % de l'élimination par personne (en kilogrammes de déchets enfouis par habitant), avec la production de 221 kilogrammes d'ordures ménagères par Gatinois en 2013;
- une réduction de près de 30 % des ordures ménagères (en tonnes absolues gérées par la Ville) envoyées à l'enfouissement en provenance du secteur résidentiel gatinois.

Ces matières qui ont été détournées de l'élimination ont été valorisées par certaines filières de récupération comme la collecte de matières recyclables, celle de résidus verts devenue collecte de matières compostables en 2010, l'apport de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et de résidus domestiques dangereux aux écocentres, etc. De plus, l'arrivée de programmes de récupération de certaines matières sous la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) a augmenté les possibilités de récupération pour les citoyens et contribue encore davantage à diminuer les matières éliminées à l'enfouissement.

Le bilan du PGMR 2006-2010 démontrait ainsi que beaucoup d'actions avaient été entreprises depuis 2006 afin d'atteindre les objectifs de récupération fixés dans la PQGMR, mais presque exclusivement dans le secteur résidentiel. En effet, pour les secteurs des industries, commerces et institutions (ICI) et des CRD, la responsabilité municipale se limitait à un suivi annuel de performance et non à une offre de services et d'infrastructures.

Depuis 2013, une mise à jour du PGMR de la Ville de Gatineau est rendue publique et transmise chaque année à RECYC-QUÉBEC afin de rendre compte de l'état d'avancement du PGMR en vigueur.

1.3 PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau

Le gouvernement provincial a présenté un plan d'action 2011-2015, dont plusieurs objectifs devront être abordés dans le cadre de la révision des PGMR :

- Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles résiduelles;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment.

Ces objectifs représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Par ailleurs, d'autres objectifs propres à des matières ou à des produits, notamment ceux désignés sous la RÉP, sont fixés par règlement provincial ou par entente.

Le Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR prévoit également le bannissement de l'élimination de la matière organique – soit le papier, le carton et le bois – avant 2015, et des matières organiques putrescibles d'ici 2020.

La Ville de Gatineau doit tenir compte du PQGMR 2011-2015 et prévoir des mesures en ce sens dans la mise à jour de son propre PGMR. Par ailleurs, un projet de modification du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles et un plan de mise en œuvre de ces bannissements sont en cours d'élaboration par le gouvernement provincial. Les mesures envisagées viseront notamment à favoriser le respect des bannissements par les différents générateurs de papier, de carton et de bois, de même que par les entreprises de collecte et de transport, de récupération ou d'élimination de matières résiduelles.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de PGMR 2016-2020[1] de la Ville de Gatineau, qui propose une série d'actions pour réduire les déchets.

[1] Le projet de PGMR 2016-2020 est disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/pgmr.fr-CA.pdf

Information, sensibilisation et éducation

- Offrir des services-conseils personnalisés sur la gestion responsable des matières.
- Diffuser de l'information sur la réduction des matières résiduelles produites.

Réduction et réemploi

- Mettre en place une collecte spéciale d'articles usagés et d'encombrants pour les résidents quatre fois par année.
- Offrir un soutien financier, logistique et publicitaire aux initiatives de réemploi, de mise en commun et de troc.

Matières recyclables et compostables

- Apporter des modifications réglementaires pour susciter la participation des citoyens aux programmes de collectes des matières recyclables et compostables.
- Obliger les occupants des unités résidentielles (incluant les immeubles à logements multiples) à recycler et à composter.
- Établir un projet pilote municipal dans le secteur industriel, commercial et institutionnel pour collecter les matières recyclables et compostables.
- Développer, pour les organisateurs d'événements, une politique de gestion des matières résiduelles et revoir le soutien municipal.

Résidus de l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition

- Apporter des modifications réglementaires pour obliger le tri et la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition, plus particulièrement les résidus de bois.
- Faciliter l'accès à des services de récupération pour ces résidus :
    - les accepter gratuitement dans les écocentres;
    - mettre en place une collecte résidentielle spéciale pour les récupérer quatre fois par année.

Déchets ultimes

- Limiter le volume maximal permis d'ordures ménagères à 120 litres par collecte par unité résidentielle.
- Mettre en place des incitatifs tarifaires pour diminuer la quantité d'ordures ménagères produites.

- Réaliser une étude comparative de traitement des déchets ultimes en Outaouais et dans la région de la capitale nationale.

1.4 Démarche de consultation publique

En 2011, la Ville de Gatineau a réalisé un bilan du PGMR 2006-2010, adopté en 2005. Afin de se conformer à l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du Québec, la Ville procède maintenant à sa révision en vue de l'adoption du PGMR 2016-2020. La révision du projet de PGMR pour la période 2016-2020 s'est réalisée en deux phases.

L'objectif initial de la première phase, réalisée à l'automne 2014, était de recueillir, en amont de la rédaction du projet de PGMR 2016-2020, les commentaires d'intervenants qui représentent l'ensemble des générateurs de matières résiduelles sur le territoire gatinois, tels que les organisations, les partenaires du milieu et les ICI. Ces intervenants ont été invités à des ateliers de travail afin de discuter des enjeux liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Gatineau.

La seconde phase, qui s'est déroulée à l'automne 2015, visait à finaliser le PGMR pour la période 2016-2020. Une Commission responsable de la révision du projet de PGMR 2016-2020 a été mise en place lors de cette seconde phase consultative sur le projet de PGMR 2016-2020. Celle-ci est présidée par Jacques Bénard, associé principal chez Acertys relations citoyennes, une firme spécialisée en processus de participation publique dont la Ville de Gatineau a retenu les services pour la soutenir dans une démarche de consultation publique entourant la révision du PGMR. Les six autres membres de la Commission sont :

- Ralph Boardman, représentant du milieu sociocommunautaire;
- Marc St-Onge, représentant du milieu des affaires;
- Denis Savard, représentant du milieu syndical;
- Geneviève Carrier, représentante du milieu environnemental;
- Diane Vermette, représentante du milieu environnemental;
- Stéphanie Beauregard, représentante citoyenne.

Dans le cadre de la révision du PGMR 2016-2020, la Ville de Gatineau a entrepris une démarche de consultation publique.

Cette démarche de consultation publique a débuté par deux séances d'information, qui ont eu lieu les 28 et 30 septembre 2015 à la Maison du citoyen et au Centre sportif de Gatineau. Un total de 77 participants ont assisté en ces deux occasions à une présentation du PGMR par le Service de l'environnement et posé des questions aux représentants de la Ville. Les questions portaient principalement sur les sujets suivants : les incitatifs tarifaires; le secteur ICI; le compostage; la réduction à la source et le réemploi. Le résumé des questions et des réponses des séances d'information est disponible sur le site Web de la Ville[2].

Les résidents ont par la suite été invités à participer à une audience publique, le 28 octobre 2015, en déposant un mémoire écrit et en le présentant verbalement, en déposant un mémoire écrit sans le présenter ou en exprimant verbalement leur opinion en personne sans déposer de mémoire. Douze individus ou organismes ont déposé un mémoire, et huit de ces mémoires ont fait l'objet d'une présentation lors de l'audience publique qui s'est tenue à la Maison du citoyen entre 15 h et 20 h. Quatorze citoyens ou organismes ont également transmis leurs commentaires par courriel.

Des documents de référence tels que des études techniques, le PGMR 2006-2010, le projet de PGMR 2016-2020 ainsi que les mémoires déposés dans le cadre de la consultation publique ont été rendus disponibles sur le site Web de la Ville[3].

La Commission s'est rencontrée à quatre reprises entre le 29 octobre et le 8 décembre 2015, pour une durée moyenne de quatre heures par rencontre, afin d'analyser les éléments d'information recueillis dans le cadre de la démarche de consultation et d'élaborer des recommandations, dont les prochaines sections font état.

---

[2] Ce document se trouve à l'adresse suivante : http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles (consulté le 4 janvier 2016)

[3] Ces documents se trouvent à l'adresse suivante : http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles (consulté le 18 décembre 2015)

2. RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS[4], ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Ce second chapitre présente les faits saillants des interventions des participants lors de la consultation, suivis de l'analyse et des recommandations de la Commission. Les thèmes et sujets sont placés dans le même ordre que celui du projet de PGMR afin de faciliter une lecture comparée des deux documents. Pour chacun des thèmes, les faits saillants des interventions sont présentés afin d'illustrer ce que la Commission a retenu des mémoires et des commentaires présentés lors de la consultation publique. Des fiches résumés, détaillant l'ensemble des points de vue exprimés par les participants, se retrouvent à l'Annexe C. La Commission a cependant souhaité soulever certains thèmes transversaux importants nécessitant un traitement particulier dans la version finale du PGMR 2016-2020. Ces thèmes devraient faire l'objet de mesures indispensables à l'atteinte des objectifs de la PQGMR. Ils sont traités dans la section 2.9.

2.1 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

2.1.1 Faits saillants des interventions

2.1.1.1 Organismes, entreprises et installations

La Commission retient des interventions des organismes lors de la consultation publique que ceux-ci considèrent ne pas disposer d'un financement suffisant pour mener leurs activités d'ISÉ auprès de la population. Ces activités comprennent notamment l'organisation de campagnes et d'événements qui peuvent contribuer à changer les comportements de la population en matière de gestion des matières résiduelles.

À titre d'exemple, un intervenant souhaite que la Valorifête soit officiellement reconnue comme un événement majeur de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD), en collaboration avec la Ville de Gatineau, et que son financement soit assuré par la Ville. Trois façons d'apporter un soutien financier, logistique et publicitaire sont proposées pour accompagner les initiatives, projets et organismes, soit :

1. Puiser à même le budget du PGMR, pour la durée de celui-ci (2016-2020);
2. Utiliser le Fonds Vert, en ajoutant une pondération qui tiendrait compte de l'arrimage des projets avec les objectifs du PGMR et de la SQRD, ou encore en dédiant une

[4] Par « interventions », la Commission entend l'ensemble des contributions apportées par les participants à la consultation publique, soit sous la forme de commentaires écrits, de commentaires verbaux ou de mémoires.

enveloppe du fonds à des activités faisant partie de la SQRD, que celles-ci soient récurrentes ou non;

3. Considérer les organismes mandataires des événements/projets comme des organismes en réduction des déchets, sujets à du financement tel que décrit au chapitre 2 (réduction et réemploi) du PGMR.

2.1.1.2 Résidentiel et Industries, commerces et institutions (ICI)

Plusieurs mesures ont été proposées afin de mieux sensibiliser les résidents de Gatineau aux bonnes pratiques en matière de gestion des matières résiduelles, comme l'inclusion des éléments suivants dans le plan de communication annuel du PGMR :

- Campagne sur le changement des comportements de consommation pour développer le réflexe d'emprunter, de réutiliser et d'échanger;
- Répertoire des ressources en gestion des matières résiduelles (GMR) bien en vue sur le site de la Ville et auquel les employés du service 311 auraient accès;
- Conférences et ateliers sur l'économie circulaire offerts dans les écoles et les assemblées générales annuelles d'organismes;
- Activités de réseautage pour faciliter le pairage entre les citoyens.

Afin de compléter les autres méthodes d'ISÉ, les propositions suivantes ont été mises de l'avant :

- Effectuer des rencontres en personne auprès de certains groupes;
- Élaborer un message clair et rassembleur afin de donner un sens personnel et collectif aux contributions demandées aux citoyens par la Ville;
- Mobiliser de jeunes leaders de la communauté pour le volet terrain des campagnes annuelles d'ISÉ.

La Commission a également pris note du souhait que la Ville prête une attention particulière aux segments plus vulnérables de la population et qu'elle cible des groupes spécifiques (p. ex. les jeunes, les nouveaux arrivants, les gestionnaires de multiplex et les ICI) dans le cadre de ses campagnes d'ISÉ. À titre d'exemple, la Ville pourrait intensifier les campagnes d'ISÉ auprès des ICI et les accompagner davantage en leur offrant un service-conseil personnalisé en GMR.

2.1.2 Analyse et recommandations

Bien qu'une grande part de la population gatinoise semble au fait des bonnes pratiques en matière de tri à la source, la Commission se questionne sur l'efficacité des moyens d'ISÉ utilisés à ce jour. Elle est d'avis que des efforts supplémentaires seront requis afin de sensibiliser les citoyens à la réduction à la source et au réemploi.

La Commission croit que la Ville de Gatineau aurait avantage, dans la mise en œuvre des activités d'ISÉ du PGMR, à tirer parti des réseaux, de l'expertise et de la créativité d'organismes du milieu et à travailler de concert avec eux. Un tel partenariat permettrait de joindre plus directement des clientèles ciblées (p. ex. les jeunes et les nouveaux arrivants, les gestionnaires de multiplex, les clientèles vulnérables et les ICI), que ce soit pour accroître leur participation au tri à la source ou encore parce qu'elles sont directement interpellées par des mesures se trouvant dans le PGMR. On parle notamment des organismes d'éducation à l'environnement, en raison de leurs réseaux et de leur expertise dans la mise en œuvre de campagnes visant les changements de comportement, et également, des organismes et associations ayant un lien privilégié avec des clientèles que l'on souhaite joindre. Dans la même veine, la Ville de Gatineau pourrait bénéficier du soutien d'individus identifiés comme leaders dans leur communauté, particulièrement lorsqu'il s'agit de joindre les nouveaux arrivants qui sont confrontés aux défis d'un milieu socioculturel très différent.

La création d'un service d'expertise-conseil en GMR pour accompagner les ICI, prévue à l'action 2.1.b du PGMR, est également jugée pertinente par la Commission.

Recommandation 1 : Que la Ville implique les organismes du milieu, dont les organismes en éducation relative à l'environnement et ceux qui s'occupent des clientèles ciblées (p. ex. les jeunes, nouveaux arrivants, gestionnaires de multiplex, clientèles vulnérables et ICI), dans la conception et la mise en œuvre du programme de marketing social prévu aux actions 1 et 2 du PGMR.

2.2 Réduction à la source et réemploi

2.2.1 Faits saillants des interventions

La réduction à la source et le réemploi ont fait l'objet de diverses interventions dans le cadre du processus consultatif sur la révision du PGMR. La Commission a entendu plusieurs interventions encourageant la Ville à insister davantage sur la réduction à la source, laquelle est peu abordée dans le PGMR. Le souhait que la Ville traite la réduction à la source et le réemploi séparément dans le PGMR afin de respecter la hiérarchie des 3RV-E a été exprimé, de même que l'inclusion de cibles de réduction pour les vêtements et les tissus ainsi que pour le gaspillage alimentaire. La Commission a de plus pris note de la demande à l'effet que la Ville limite l'usage de certains matériaux, par exemple en bannissant les sacs de plastique à usage unique et la styromousse, en limitant l'usage d'enseignes en plastique ondulé sur la voie publique à quelques endroits stratégiques ou en interdisant la vente d'eau en bouteille dans les lieux publics, tels que les écoles et les arénas.

Afin de favoriser la réduction à la source, il a été proposé d'instaurer un principe de responsabilité élargie des producteurs (RÉP) pour les producteurs des matières en cause. Par exemple, la Ville pourrait faire pression sur les gouvernements provincial et fédéral afin de forcer les producteurs à se conformer à des pratiques durables, notamment en réduisant la quantité d'emballage utilisé ou en encourageant ou en obligeant ces entreprises à utiliser des matières recyclables pour l'emballage des articles et de la nourriture.

2.2.1.1 Organismes et entreprises

En ce qui a trait aux commentaires touchant les organismes et entreprises, la Commission a noté le souhait que la Ville consolide un réseau d'organismes impliqués dans le domaine du réemploi et apporte son appui à la mise en place de partenariats. Il a notamment été porté à l'attention de la Commission que la Ville devrait tenir compte de la réduction de ses coûts d'enfouissement liés aux activités des organismes communautaires œuvrant dans le domaine du réemploi et qu'elle fournisse ainsi à ces organismes de disposer gratuitement des déchets résultant de leurs activités d'entraide.

La Commission a également pris note de demandes spécifiques provenant de divers organismes. En premier lieu, il est demandé à ce que la Ville soutienne la plateforme d'échanges en ligne Ici nos quartiers, notamment en favorisant son adoption à Gatineau et en encourageant d'autres

municipalités à faire de même. La création d'une Réserve des arts, qui valoriserait des matériaux récupérés afin de les vendre aux professionnels de la création, est aussi mise de l'avant. En second lieu, l'organisme 3R Québec souhaite prendre la responsabilité de la gestion des textiles, des meubles et encombrants, des articles usagés et des résidus de CRD (y compris le bois).

2.2.1.2 Installations

Plusieurs suggestions notées par la Commission traitent des installations nécessaires au dépôt, à la récupération et à la réparation des matières résiduelles destinées au réemploi. On retrouve des propositions liées à des projets qui pourraient être menés par la Ville ou en partenariat avec elle, dont :

- l'ouverture d'un centre d'échange ou de troc;
- la création d'une réserve de matériel destiné aux arts;
- la création d'un centre régional de meubles et d'articles ménagers pour faciliter la récupération et la valorisation d'articles et de meubles;
- l'installation d'une infrastructure régionale de tri des vêtements.

La prolifération des boîtes de cueillette de vêtements usagés sur le territoire de Gatineau a aussi été mentionnée. Selon certains, il s'agit d'un enjeu que la Ville doit aborder dans sa réglementation. La cueillette de vêtements par l'entremise des boîtes de cueillette devrait, selon ces intervenants, répondre de façon prioritaire aux besoins de la population locale. Pour cela, la Ville devrait limiter aux OBNL locaux le droit d'installer de telles boîtes sur son territoire et permettre leur installation dans des lieux publics.

2.2.1.3 Résidentiel et ICI

La Commission a pris acte de points de vue exprimés à l'effet que la Ville devrait favoriser la croissance d'un nouveau modèle de consommation appelé « économie circulaire ». La tenue d'une foire d'échange, organisée au printemps de chaque année dans les quatre secteurs de Gatineau, a été suggérée en ce sens.

La propagation des punaises de lit dans les meubles usagés est identifiée comme un risque associé à l'échange de biens. Dans l'éventualité où le réemploi des meubles serait appelé à augmenter, il est proposé de mener une campagne d'éducation afin de sensibiliser la population à cette problématique. La campagne porterait notamment sur l'importance d'inspecter les

meubles, de ne pas réutiliser ceux qui sont infestés ou à risque de l'être, en particulier les matelas et les meubles rembourrés laissés en bordure de rue.

L'utilisation de couches-culottes jetables, qui constitueraient une grande proportion des déchets ultimes des ménages avec enfants en bas âge, est pour plusieurs un enjeu incontournable. On souhaite à cet effet que la Ville aide les familles à faire l'achat de couches lavables et qu'elle incite les milieux de garde à accepter leur utilisation.

Afin de réduire la quantité de papier générée par les citoyens, la Commission note la suggestion voulant que la Ville distribue des autocollants indiquant aux facteurs ou aux distributeurs de ne pas livrer de publicité non adressée.

L'importance de simplifier les mécanismes de réemploi dans le but de favoriser la participation du plus grand nombre a aussi été mentionnée. Il s'agirait, par exemple, d'établir un horaire de collecte stable et de développer des outils simples pour expliquer le réemploi et pour encourager une utilisation appropriée des boîtes de collecte des organismes communautaires.

2.2.1.4 Organisationnel

La Commission a pris note de l'intérêt que la Ville de Gatineau s'inscrive à Synergie Québec, un réseau de symbioses industrielles[5]. Également, il est souhaité que la Ville valorise les emplois et le bénévolat dans le domaine des GMR.

2.2.2 Analyse et recommandations

Comme certains intervenants, la Commission constate que les actions liées à la réduction à la source sont peu présentes dans le PGMR. Étant donné sa position privilégiée dans la hiérarchie des 3RV-E, la Commission considère que la réduction à la source devrait être au cœur du PGMR, notamment en ce qui a trait à la réglementation et aux activités d'ISÉ.

La Commission est consciente du caractère régional de certains enjeux liés à la réduction à la source. À titre d'exemple, le bannissement des sacs de plastique à usage unique pourrait susciter des craintes au sein des commerçants de la ville de Gatineau si cette mesure n'était pas appliquée à d'autres destinations commerciales concurrentes, notamment dans les villes

[5] Une symbiose industrielle est un *« réseau d'entreprises et de collectivités maillées entre elles par des échanges de matières résiduelles, d'eau, d'énergie et de ressources matérielles, humaines et techniques »* - voir www.synergiequebec.ca .

d'Ottawa et de Chelsea. Afin de limiter les impacts négatifs d'une telle réglementation, la Ville pourrait faire preuve de leadership et travailler en concertation avec les autres villes de la région. Cette initiative serait d'autant plus porteuse que quelques villes du Québec l'ont déjà adoptée et que ses aspects négatifs semblent beaucoup moindres que prévu.

Dans la même veine, la Commission reconnaît que l'utilisation des couches et des culottes jetables pour enfants et pour adultes est une source importante de déchets ultimes et que des réponses pragmatiques à cet enjeu demeurent à identifier.

Recommandation 2 : Que la Ville adopte et mette en œuvre une réglementation visant la réduction à la source afin d'atteindre les objectifs du PGMR (p. ex. bannissement des sacs de plastique à usage unique et des contenants en styromousse).

Recommandation 3 : Que la Ville inclue l'enjeu de l'utilisation des couches et des culottes jetables pour enfants et pour adultes dans le PGMR 2016-2020 et étudie des projets de sensibilisation et des actions visant à réduire l'utilisation de ces produits.

Recommandation 4 : Que la Ville priorise les actions de communication qui portent sur la réduction à la source, le réemploi et la consommation responsable dans ses activités en ISÉ.

La Commission se questionne sur l'atteinte des objectifs de réduction à la source inclus dans le PGMR alors que celui-ci ne propose pas de mesures visant à réduire la quantité et les types d'emballage des produits consommés par la population de la ville de Gatineau. La Commission est toutefois consciente que le cadre législatif existant des gouvernements supérieurs doit être modifié de façon à diminuer l'emballage des produits de consommation et qu'elle ne peut, à elle seule, exercer suffisamment d'influence afin de parvenir à modifier le cadre législatif.

Recommandation 5 : Que la Ville fasse des représentations auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'une concertation des municipalités pour modifier la législation des différents paliers de gouvernement en ce qui a trait à la réduction à la source (p. ex. suremballage et types d'emballage).

La Commission observe un intérêt manifeste des organismes du milieu pour faciliter l'économie circulaire sur le territoire de la municipalité. Elle constate également que les organismes

œuvrant dans le secteur du réemploi manquent d'espaces abordables et de superficies suffisantes pour répondre aux besoins de leurs opérations. Ces constats militent en faveur d'un effort de concertation et de réseautage entre les intervenants du secteur du réemploi. La Ville pourrait jouer un rôle déterminant dans cette concertation et ce réseautage, tel que souhaité par plusieurs intervenants. La Commission estime que la Ville pourrait jouer ce rôle en initiant diverses activités, dont l'organisation d'un colloque annuel ou la création d'une table de concertation réunissant les acteurs de ce secteur.

Recommandation 6 : Que la Ville prenne l'initiative d'organiser des activités de réseautage et de concertation entre les acteurs du secteur du réemploi (p. ex. colloque annuel, table de concertation).

Recommandation 7 : Que la Ville aborde le problème de l'accès à des espaces adéquats (p. ex. abordables et d'une superficie suffisante pour leurs opérations) pour les acteurs du secteur du réemploi dans le cadre des activités de réseautage et de concertation entre la Ville et ces acteurs.

En outre, la Commission constate l'absence d'encadrement lié à l'installation des boîtes de cueillette de vêtements. Alors que les boîtes de cueillette sont indispensables pour permettre à plusieurs organismes de mener leurs activités charitables, des entreprises ont elles aussi installé des boîtes de cueillette à Gatineau. Cette situation peut avoir comme effet d'engendrer une confusion chez les citoyens qui désirent que leurs dons contribuent à un organisme charitable local. Selon la Commission, il y a lieu que la Ville envisage, comme il a été suggéré lors de la consultation, de réglementer l'installation des boîtes de cueillette de vêtements sur son territoire.

Recommandation 8 : Que la Ville réglemente l'installation des boîtes de cueillette de vêtements sur son territoire.

Enfin, la Commission considère incohérent que les organismes qui œuvrent dans le secteur du réemploi aient à payer pour se départir des matières résiduelles collectées dans le cadre de leurs activités. Par leurs activités, ces organismes permettent à la Ville de réaliser des économies et contribuent à l'atteinte de ses objectifs de réduction des déchets ultimes en détournant de

l'élimination des quantités considérables de matières résiduelles. La Commission considère que cette contribution doit être reconnue par la Ville.

Recommandation 9 : Que la Ville trouve des moyens de corriger l'incohérence découlant du fait que les organismes qui œuvrent dans le secteur du réemploi aient à payer pour se départir des matières résiduelles collectées dans le cadre de leurs activités.

2.3 Matières recyclables

2.3.1 Faits saillants des interventions

2.3.1.1 Installations et capacités de traitement

Quelques propositions rapportées à la Commission visent à accroître la capacité de traitement des matières recyclables par la Ville, notamment en ce qui a trait à la diversité des produits recyclés et à la possibilité de traiter localement les matières recyclables. Il a été suggéré à cet effet de morceler les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles afin de favoriser l'émergence d'entreprises régionales de plus petite taille. Une autre suggestion mise sur des ententes avec d'autres municipalités au Québec et en Ontario afin d'assurer un volume suffisant pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises traitant certaines matières non recyclées actuellement, faute d'un tel volume.

À cet effet, la Commission a noté le souhait que la Ville réutilise ou recycle des produits actuellement refusés, comme les tissus non réutilisables et la styromousse. Il a par ailleurs été suggéré d'inclure la population de Gatineau dans la recherche de solutions en lançant un concours sur les façons de recycler la styromousse.

2.3.1.2 Résidentiel

Plusieurs intervenants croient que les bonnes habitudes en matière de recyclage sont désormais acquises au sein de la population de Gatineau, ce à quoi la Commission souscrit. La Commission réfère à la section 2.1 du présent rapport quant aux mesures d'ISÉ visant à accroître la participation de la population à la collecte sélective.

2.3.1.3 ICI

Les participants aux consultations publiques sont unanimes quant à l'importance de mettre en place une réglementation visant à rendre obligatoire la participation des ICI à la collecte

sélective et de fournir de l'information sur la façon dont celles-ci doivent utiliser ces services. La Commission note deux approches opposées quant à la façon dont les matières recyclables devraient être gérées pour ce secteur :

1. prise en charge de la collecte sélective auprès des ICI par la municipalité;
2. service de collecte sélective offert par les entreprises et organismes existants, afin d'éviter une concurrence de la part de la Ville.

Il a été suggéré lors de la consultation que les projets pilotes portant sur la collecte sélective que la Ville prévoie mener auprès des ICI soient réalisés sur un groupe d'ICI géographiquement rapprochés (même rue ou même quartier), afin d'évaluer à la fois la faisabilité d'augmenter le tri à la source chez les ICI et la capacité des prestataires de service à réaliser une telle collecte. Pour assurer leur succès, il est également suggéré que ces projets pilotes soient accompagnés d'une campagne d'ISÉ et d'un service-conseil en GMR destiné aux ICI. Une autre recommandation est à l'effet que la Ville favorise le développement d'une mutualisation dans le secteur des ICI. Enfin, il a été mentionné que les grandes entreprises et les grands commerces devraient être ciblés en priorité, tout en encourageant les efforts des PME.

2.3.2 Analyse et recommandations

Étant donné l'absence de participation des ICI dans la consultation publique sur le PGMR, il est difficile pour la Commission d'anticiper l'intérêt des ICI à participer aux mesures proposées dans le PGMR. Toutefois, la Commission constate un consensus des intervenants qui se sont exprimés sur l'importance de faire participer les ICI à la collecte sélective. Les seules réserves entendues à ce sujet portent sur l'impact économique potentiel de la prise en charge de la collecte sélective par la Ville sur certains groupes déjà actifs auprès des ICI. Certains organismes qui œuvrent dans ce milieu craignent que cette situation leur fasse perdre des contrats, affectant ainsi leur rentabilité.

La Commission juge que le projet pilote de collecte des matières recyclables auprès des ICI (action 10.1) devra permettre d'évaluer l'impact financier de cette initiative, tant pour la municipalité et les ICI que pour les organismes concernés. De plus, afin d'évaluer plus précisément la nature des matières résiduelles produites et la fréquence de service appropriée pour chaque type d'ICI, la Commission est d'avis que l'échantillon faisant l'objet du projet pilote

doit être représentatif des ICI du territoire de Gatineau et non seulement de secteurs géographiques circonscrits comme le propose actuellement le PGMR.

Enfin, la Commission estime que la Ville doit faire de ce dossier une priorité de façon à ce qu'elle réglemente la collecte sélective pour le secteur des ICI avant l'échéance du PGMR.

Recommandation 10 : La Commission appuie la réalisation d'un projet pilote de collecte des matières recyclables pour les ICI (action 10.1). Celui-ci doit toutefois :

- **Assurer un échantillon représentatif des ICI sur le territoire plutôt qu'un secteur géographique;**
- **Effectuer une caractérisation des matières résiduelles;**
- **Déterminer la capacité de tri des matières recyclables;**
- **Estimer le volume et la composition des matières recyclables;**
- **Déterminer la capacité de la municipalité et du secteur privé à traiter le volume prévu et proposer des modèles de fonctionnement;**
- **Évaluer les incidences financières sur la municipalité, les ICI et les intervenants concernés.**

Recommandation 11 : Que la Ville réglemente le secteur des ICI en ce qui a trait à la collecte sélective avant l'échéance du PGMR, soit 2020, en tenant compte des résultats du projet pilote des matières recyclables (action 10.1).

2.4 Matières compostables

2.4.1 Faits saillants des interventions

2.4.1.1 Installations et capacité de traitement

La Commission a pris note de la préoccupation énoncée quant à l'impact qu'aurait le compostage sur la qualité de l'air, que ce soit en raison des émissions polluantes liées au transport par camion ou en raison des gaz émis par la décomposition des matières organiques dans les installations de compostage. Afin de remédier à cette dernière préoccupation, il a été proposé de choisir une structure fermée de traitement par biométhanisation.

2.4.1.2 Résidentiel

Les principales préoccupations énoncées liées au compostage à la maison découlent des nuisances provenant des odeurs, des animaux et des mouches. Le manque d'espace pour entreposer les bacs et la difficulté pour les personnes à mobilité réduite de les déplacer, notamment en hiver, ont aussi été mentionnés.

Afin de gérer les nuisances, il a été proposé de permettre aux citoyens d'utiliser des sacs de plastique biodégradables afin de réduire la prolifération des drosophiles. Il est aussi souhaité que la Ville offre aux citoyens de l'information et des solutions concrètes quant aux problèmes de cohabitation avec les animaux sauvages liés au compostage.

La Commission a de plus noté le souhait que la Ville cible prioritairement les multiplex, notamment en rendant obligatoire, dans les nouvelles constructions et les immeubles faisant l'objet de rénovations, l'installation des infrastructures requises pour le compostage, comme le prévoit l'action 17 du PGMR. L'idée d'étendre cette obligation aux immeubles existants aux frais des propriétaires a aussi été évoquée. Selon certains, un service-conseil personnalisé en GMR destiné aux gestionnaires de multiplex pourrait s'avérer pertinent afin de leur proposer des solutions pratiques facilitant l'implantation du compostage dans leurs immeubles. À titre d'exemple, un intervenant a suggéré la mise en place de congélateurs éliminant les odeurs et autres inconvénients associés à la pratique du compostage dans les multiplex.

Compte tenu des économies effectuées par la Ville lorsque les citoyens gèrent leurs matières organiques à domicile, il a été proposé d'augmenter la participation financière de la Ville à l'achat de bacs à compostage individuels.

Il a été proposé lors de la consultation de prévoir des mesures pour permettre aux résidents de recueillir des surplus de matières organiques à certaines périodes de l'année (p. ex. pour les feuilles à l'automne) par l'ajout d'un deuxième bac.

2.4.1.3 ICI

Il a été suggéré par des participants de réglementer le compostage dans le secteur des ICI. Contrairement à la collecte des matières recyclables, la possibilité que la collecte des matières compostables soit effectuée par la Ville ne semble pas soulever d'enjeux puisqu'aucune compagnie privée n'offre présentement ce service.

Afin d'encourager le compostage au sein des ICI, plusieurs sont d'avis que les coûts liés à la collecte des matières compostables doivent être inférieurs à ceux associés à celle des déchets ultimes. À titre d'exemple, l'accès au centre de transbordement de la Ville pourrait être donné aux entreprises de collecte et de transport afin qu'elles puissent y disposer des matières organiques récoltées au prix coûtant.

2.4.1.4 Organisationnel

La Commission a pris note de l'intérêt manifesté pour que la Ville montre l'exemple en implantant rapidement la collecte des matières organiques dans tous les bâtiments qu'elle occupe.

2.4.2 Analyse et recommandations

De nouveau, étant donné l'absence de participation des ICI dans la consultation publique, la Commission constate un manque d'information quant à l'intérêt des ICI à participer aux mesures proposées dans le PGMR. La Commission est néanmoins favorable à la réalisation d'un projet pilote de collecte des matières compostables auprès des ICI. Il s'agit d'une étape essentielle pour assurer le succès du programme de collecte en permettant de l'adapter à la réalité gatinoise.

Les grandes lignes de l'analyse par la Commission du projet pilote de collecte des matières recyclables (section 2.3.2) s'appliquent également au projet pilote de collecte des matières compostables, en particulier en ce qui a trait à la nécessité d'assurer un échantillon représentatif des types d'ICI plutôt que de se limiter à un secteur géographique. Cependant, la Commission est d'avis que les deux projets pilotes (matières compostables et recyclage) doivent être menés séparément pour bien mesurer les conditions de succès propres à chacun des deux programmes et selon les types d'ICI. À titre d'exemple, un restaurant produit généralement une quantité plus importante de matières compostables que de matières recyclables, à l'inverse d'un commerce de détail d'un autre secteur que l'alimentation. La Commission considère que la réalisation d'un seul projet pilote (matières recyclables et matières compostables) rendrait plus complexe l'identification des besoins et des conditions de succès associées aux différents types d'ICI.

Dans le cadre du projet pilote, la Ville doit aussi étudier les technologies et initiatives visant à réduire la quantité de matières compostables récoltées par la Ville. Pour les ICI dont les activités génèrent de grandes quantités de matières organiques (p. ex. restaurants, établissements de santé), l'utilisation de composteurs industriels individuels pourrait ainsi être étudiée dans le projet pilote, menant à des recommandations quant à l'intérêt pour la Ville d'en soutenir l'acquisition par des incitatifs.

Recommandation 12: La Commission appuie la réalisation d'un projet pilote de collecte des matières compostables auprès des ICI. Celui-ci doit toutefois :

- **Assurer un échantillon représentatif des ICI sur le territoire plutôt qu'un secteur géographique;**
- **Déterminer la capacité de tri des matières compostables;**
- **Estimer le volume des matières compostables;**
- **Déterminer la capacité de la municipalité et du secteur privé à traiter le volume prévu et proposer des modèles de fonctionnement;**
- **Évaluer les technologies disponibles (p. ex. composteurs industriels individuels);**
- **Évaluer les incidences financières sur la municipalité, les ICI et les intervenants.**

Recommandation 13 : La Commission recommande de mener les projets pilotes sur la collecte des matières recyclables et sur la collecte des matières compostables de manière distincte afin d'évaluer les bénéfices et les obstacles propres à chacun de ces modes de gestion.

La Commission observe que les principales limites à la pratique du compostage découlent de la perception de nuisances causées par les odeurs et l'attraction des animaux sauvages. La Commission considère que ces enjeux risquent d'être considérablement plus importants dans les multiplex, ce qui demandera d'apporter une attention particulière à ce sujet. La Commission souscrit à la suggestion d'outiller les gestionnaires de multiplex, lesquels seront responsables de la mise en place d'installations permettant la collecte des matières recyclables et des matières organiques.

La Commission est également d'avis que les résidents des multiplex, qu'ils soient locataires ou propriétaires de leur unité, devront aussi être sensibilisés et informés afin d'assurer la bonne

marche du programme de compostage, puisque la responsabilité de la gestion des matières compostables leur incombe.

Recommandation 14 : Que la Ville équipe les gestionnaires de multiplex et informe les résidents de manière adéquate puisque ces derniers sont responsables de la quantité de matières compostées.

2.5 Résidus de l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

2.5.1 Faits saillants des interventions

2.5.1.1 Organismes et entreprises

Aucune entreprise œuvrant dans la construction, la rénovation ou la démolition lors de la consultation ne s'est prononcée lors de la consultation. Un nombre limité de renseignements ont donc été recueillis au sujet des résidus de CRD.

Le principal commentaire émis a été à l'effet de recommander que des tables de concertation soient créées afin de réunir les acteurs du secteur et d'encourager la formation de réseaux de mutualisation.

2.5.2 Analyse et recommandations

La Commission considère que le principal frein à la réduction de la quantité de déchets ultimes générés par le secteur des CRD tient du fait que l'information sur les besoins et les matériaux disponibles n'est pas suffisamment partagée entre les différents acteurs du milieu. Face à cette situation, la Commission juge que la Ville a un rôle à jouer afin de faciliter l'échange d'information entre ces entreprises, tel que prévu à l'action 21 du PGMR. L'information contenue dans les permis de construction et de démolition pourrait notamment être utilisée à cet effet.

La Commission voit également d'un bon œil que ces permis soient utilisés comme outils de contrôle afin de limiter la quantité de matières résiduelles envoyées au site d'enfouissement, comme le prévoit l'action 19.2 du PGMR.

Recommandation 15 : Afin de bonifier les actions 19.2 et 21 du PGMR, la Ville devrait faciliter l'échange d'information entre les entreprises du secteur des CRD à partir des renseignements disponibles sur les permis de construction et de démolition.

Recommandation 16 : Que la Ville utilise l'émission des permis de construction et de démolition comme outil de contrôle, par exemple par la remise du dépôt sur preuve de tri des matières résiduelles.

2.6 Déchets ultimes

2.6.1 Faits saillants des interventions

2.6.1.1 Installations et capacité de traitement

La Commission note l'intérêt manifeste pour une gestion des déchets ultimes à l'échelle régionale, laquelle pourrait se traduire par l'établissement d'ententes entre les MRC de la région de l'Outaouais et les municipalités de la région de la capitale nationale. Une telle collaboration permettrait d'obtenir un tonnage garanti ouvrant la voie à une réduction potentielle des coûts et la possibilité d'implantation de nouvelles installations. Il a été aussi souligné que la Ville de Gatineau devrait réduire sa dépendance aux solutions existantes en matière de la gestion des déchets ultimes, en ayant un meilleur contrôle sur la solution choisie pour leur traitement.

Des différences d'opinions ont toutefois été constatées par la Commission quant aux types d'installation de traitement des déchets ultimes à privilégier à l'échelle régionale. Alors que l'incinération de ces déchets au moyen de différentes technologies a été proposée, il a aussi été mis de l'avant la nécessité d'attendre que l'usage des techniques d'incinération soit redéfini par le gouvernement provincial, puisque le terme est encore envisagé en tant que mesure d'élimination plutôt que de valorisation.

Le souhait qu'un site d'enfouissement sanitaire public soit aménagé sur le territoire de la Ville a aussi été souligné. Les participants qui s'opposent à l'incinération jugent important de s'assurer que le scénario final respecte la hiérarchie des 3RV-E, en prenant compte du tri et de la réduction à la source. Or, la Commission a entendu que l'incinération requiert un tonnage considérable, ce qui pourrait se faire au détriment de la hiérarchie des 3RV-E.

Concernant le processus d'implantation des installations, il a été recommandé d'impliquer la population dans la prise de décision. Dans le cadre de ce processus, l'impact des odeurs sur la qualité de vie devrait être considéré, au même titre que la notion d'acceptabilité sociale.

2.6.1.2 Résidentiel (ordures ménagères)

La question des incitatifs tarifaires pour diminuer la quantité d'ordures ménagères produites par les citoyens suscite des divergences parmi les participants aux consultations, certains soutenant cette proposition, d'autres s'y opposant ou craignant les conséquences potentiellement négatives de ce type de mesure.

Les préoccupations suivantes ont été soulevées :

- La possible pénalisation pour les citoyens lors de dépassements épisodiques. Pour y remédier, il a été suggéré d'instaurer un système d'étiquettes permettant à tous les citoyens de dépasser le nombre de sacs permis quelques fois par année ou d'offrir des crédits fiscaux aux citoyens qui produisent moins de 3120 litres de déchets ultimes annuellement;
- La responsabilité des propriétaires quant aux habitudes de leurs locataires;
- Les difficultés d'opérationnalisation et les coûts additionnels pour les multiplex;
- Le choix par certains résidents de payer le supplément par sac plutôt que de recycler, ainsi que les risques de dépôts sauvages ou la contamination du recyclage et du compost;
- L'impact de la tarification des déchets sur les personnes à faible revenu et les personnes vulnérables. Un projet pilote visant à implanter des incitatifs tarifaires, tel que proposé par la Ville, serait nécessaire afin de bien comprendre les conséquences négatives et les solutions à cet égard.

Par ailleurs, la Commission a pris note de l'argument favorable voulant que les incitatifs tarifaires puissent limiter de manière substantielle la quantité de déchets ultimes produits par les Gatinois. Le souhait que la Ville aille plus loin en émettant des contraventions aux citoyens qui n'utilisent pas le compostage et le recyclage a également été mentionné.

La promotion par la Ville de l'écofiscalité auprès du gouvernement provincial a été soulevée, notamment en insistant sur la nécessité d'augmenter la redevance à l'enfouissement.

2.6.1.3 ICI

La Commission réitère l'absence de participation des ICI à la consultation publique. Les intervenants qui se sont prononcés à ce sujet ont souligné que la Ville devrait offrir aux ICI un programme de collecte municipale des déchets avec les mêmes obligations que pour le secteur résidentiel.

2.6.2 Analyse et recommandations

La Commission souscrit à la volonté exprimée lors des consultations de trouver une solution régionale à la gestion des déchets ultimes, et ce, tant pour des raisons économiques qu'environnementales.

La Commission croit qu'en raison de sa taille et de son influence dans la région (Outaouais et capitale nationale), la Ville doit faire preuve de leadership et proposer une telle solution régionale. Celle-ci devra bien entendu être élaborée en consultation avec la population et les instances provinciales afin d'en assurer l'acceptabilité.

Recommandation 17 : Que la Ville assume son leadership et propose une solution régionale aux acteurs concernés, y compris les instances provinciales et la population.

Étant donné la participation limitée à la consultation sur le PGMR, la Commission dispose de peu d'information pour juger de l'opinion de la population quant aux objectifs de réduction du volume de déchets ultimes permis par résidence, soit de 120 litres aux deux semaines. Les membres de la Commission se demandent si les résidents ont pleinement réalisé la portée des mesures proposées pour atteindre cet objectif.

La Commission partage certaines des inquiétudes soulevées par des participants face aux enjeux d'équité que peuvent représenter les mesures tarifaires pour certaines clientèles. Elle se préoccupe aussi des effets induits que ces mesures peuvent avoir sur les comportements des citoyens, comme le risque accru de dépôts sauvages. Enfin, elle reconnait la difficulté d'implanter un système de tarification dans les multiplex locatifs.

La Commission estime que le projet pilote proposé au point 2 de l'action 23 du PGMR (scénario 1 – volume maximal réduit) permettra d'évaluer la pertinence de cette mesure et son application au contexte gatinois. Il est essentiel que ce projet pilote tienne compte de

l'ensemble des préoccupations soulevées lors de la consultation publique, et qu'il explore des mesures d'atténuation pour les groupes plus vulnérables. À ces conditions, la Commission est favorable à l'implantation d'incitatifs tarifaires, lesquels pourraient, entre autres, encourager les résidents à consommer de façon plus responsable et ainsi contribuer aux objectifs de réduction des déchets ultimes auxquels la Ville doit se conformer en vertu de la PQGMR.

Recommandation 18 : Que la Ville fasse preuve de prudence dans la mise en place du bac de 120 litres, qui constitue une réduction considérable du volume actuellement permis.

Recommandation 19 : Que la Ville aille de l'avant avec le projet pilote prévu au point 2 de l'action 23 du PGMR sur le scénario 1 (volume maximal réduit) et :

- **Tienne compte de l'ensemble des préoccupations soulevées dans le cadre de la présente consultation;**
- **Explore des mesures d'atténuation pour les groupes vulnérables;**
- **Mesure le niveau d'acceptabilité de cette mesure.**

Sans avoir pu mesurer l'intérêt des ICI pour cette proposition, la Commission désire tout de même recommander l'inclusion des ICI dans la collecte municipale des déchets ultimes. Si les projets pilotes sur la collecte des matières recyclables et des matières compostables s'avéraient concluants, la Commission estime que l'efficacité des mesures touchant aux ICI serait accrue si la Ville offrait les trois services de collecte (compostage, recyclage, déchets ultimes) aux ICI, et ce, aux frais de ces derniers.

Selon la Commission, l'application de cette mesure permettrait des économies d'échelle, augmenterait le pouvoir d'achat de la municipalité et réduirait conséquemment les coûts pour l'ensemble des contribuables. Elle aurait aussi comme avantage de permettre une meilleure évaluation de l'efficacité des mesures de réduction des déchets. Enfin, la Commission estime qu'elle contribuerait favorablement à l'acceptabilité, par les ICI, d'un nouvel encadrement réglementaire relatif au recyclage et au compostage.

Recommandation 20 : Que la Ville étudie la possibilité d'inclure les ICI dans la collecte municipale des déchets ultimes aux frais des ICI comme incitatif à la participation au tri à la source.

2.7 Résidus domestiques dangereux et responsabilité élargie des producteurs

2.7.1 Faits saillants des interventions

2.7.1.1 Résidentiel

Ce thème n'a fait l'objet que de deux commentaires suggérant à la Ville d'organiser au moins une fois par année une collecte pour les produits chimiques, la peinture et les autres produits dangereux, et une autre pour les meubles et les gros appareils électroménagers.

2.7.2 Analyse et recommandations

La Commission n'a aucune recommandation à formuler à ce sujet, car elle considère que le projet de PGMR répond adéquatement aux commentaires exprimés dans le cadre de la consultation publique.

2.8 Matières nécessitant une gestion particulière

Ce thème n'a fait l'objet d'aucune intervention lors de la présente consultation publique. La Commission ne désire pas formuler de recommandation puisqu'elle n'a pas constaté d'enjeux liés à ce sujet.

2.9 Thèmes transversaux

La Commission a identifié plusieurs thèmes couvrant plusieurs domaines de la GMR. Ces thèmes transversaux sont abordés dans les paragraphes suivants.

2.9.1 Faits saillants des interventions

2.9.1.1 Impact sur les organismes communautaires

Le fonctionnement de plusieurs organismes dépend de l'accès aux matières résiduelles. Ceux-ci sont donc préoccupés par les impacts induits ou potentiels liés aux mesures contenues dans le PGMR. La prise en charge par la Ville de la collecte sélective dans les ICI pourrait en particulier causer des pertes de revenus à certains organismes qui œuvrent dans ce domaine. Tel que mentionné à la Recommandation 10 (section 2.3.2), le projet pilote sur la collecte des matières recyclables (action 10.1 du PGMR) doit en tenir compte dans son évaluation.

Les organismes communautaires souhaitent être impliqués davantage dans la mise en œuvre du PGMR. Plusieurs intervenants ont souligné que les activités de ces organismes bénéficient à la collectivité à travers l'embauche locale, l'intégration à l'emploi ou la redistribution des biens et des revenus provenant de la vente de ces derniers. Ainsi, selon quelques intervenants, la Ville devrait tenir compte de l'impact du PGMR sur les activités de ces organismes et, par extension, sur les populations qu'ils desservent. Plusieurs organismes souhaitent avoir des chances égales de travailler à la mise en œuvre du PGMR.

2.9.1.2 Écocentres

Quelques participants souhaitent que les écocentres de la Ville soient plus accessibles, notamment en réduisant ou en abandonnant pour les résidents la tarification applicable à certains types de matières livrées aux écocentres après trois visites annuelles et en étendant leurs heures d'ouverture. Un intervenant suggère que la Ville procède à un appel d'offres pour la gestion des écocentres et que le prochain gestionnaire se conforme à la hiérarchie des 3RV-E.

2.9.1.3 Autres commentaires

La Commission retient le commentaire d'un intervenant à l'effet que la gestion des matières résiduelles a un impact sur la pollution, une dimension qui n'est pas traitée dans le PGMR. Un autre voudrait que la Ville considère la possibilité d'adapter le PGMR à mesure que des enjeux sont soulevés.

Enfin, un enjeu a été soulevé en lien aux évictions et aux déménagements, qui génèrent de grandes quantités de déchets non recyclés. Une autorisation particulière pourrait être nécessaire afin d'offrir à coût nul la récupération de ces objets, qui sont souvent envoyés directement au site d'enfouissement.

La simplification du tri pour les citoyens a également été suggérée, en séparant les matières résiduelles en trois catégories, soit : matières sèches, matières humides et déchets.

2.9.2 Analyse et recommandations

La Commission reconnaît que la Ville dépend d'installations situées à l'extérieur de son territoire, les déchets ultimes et les matières organiques étant respectivement traités à Lachute, au Québec, et à Moose Creek, en Ontario. La Commission considère que le PGMR ne met pas suffisamment l'accent sur cette question et ne semble pas proposer de projet pour remédier à

cette situation. La Commission se questionne sur l'impact environnemental (émissions de GES et qualité de l'air) et financier du transport des matières résiduelles (collecte sélective, compostage et déchets ultimes). La Commission constate qu'à l'exception de l'action 15, la Ville ne met pas suffisamment en évidence les liens entre le PGMR et les autres plans et politiques (p. ex. GES, pollution, gestion de l'eau et transport actif).

Recommandation 21 : Que la Ville assure la cohérence du PGMR avec ses autres plans et politiques (p. ex. GES, pollution, gestion de l'eau et transport actif).

Recommandation 22 : Que la Ville priorise des solutions locales pour la gestion des matières résiduelles afin de réduire son empreinte écologique globale.

La Commission est d'avis que la période des déménagements n'a pas été suffisamment considérée dans le PGMR, malgré son impact important sur la production de matières résiduelles. Cette période est problématique, notamment en raison des quantités de matières résiduelles générées qui dépassent les quantités habituelles. De plus, il arrive souvent que le tri ne soit pas fait correctement et que des matières qui auraient normalement dû se retrouver à la collecte sélective ou qui auraient pu passer par le réemploi soient envoyées au site d'enfouissement sans tri préalable.

Recommandation 23 : Que la Ville étudie des façons d'alléger la gestion des matières résiduelles pour les locataires et les propriétaires pendant la période des déménagements.

La Commission constate également un manque de clarté quant à la responsabilité de la gestion des matières résiduelles dans les multiplex et les ICI. Alors qu'elle s'apprête à aller de l'avant avec la tarification pour les résidents et à implanter la collecte sélective et la collecte des matières compostables auprès des ICI, la Ville devrait préciser les responsabilités des locataires/utilisateurs (p. ex. tri) et des propriétaires (p. ex. installations) à ce sujet.

Recommandation 24 : Que la Ville clarifie dans sa réglementation et dans ses communications le partage des responsabilités respectives des propriétaires d'immeubles locatifs (multiplex et ICI) et des locataires de ces établissements en ce qui a trait à la collecte des matières recyclables et des matières compostables.

La Commission observe que le système de tri à la source en place est maintenant bien implanté, qu'il responsabilise les résidents quant à leur consommation et que les comportements adéquats sont déjà intégrés dans les habitudes d'une portion significative de la population. Un système semblable est également en vigueur dans les édifices du gouvernement fédéral, où travaillent de nombreux Gatinois. La Commission considère que la Ville doit poursuivre ses efforts dans la voie du système de tri à la source. Un changement d'orientation impliquerait de la part de la Ville des efforts considérables en matière d'éducation afin d'implanter de nouvelles habitudes.

Recommandation 25 : Que la Ville poursuive avec le système de tri à la source par les utilisateurs pour le recyclage, le compostage et les déchets ultimes, en tenant compte des améliorations proposées dans le présent rapport.

3. CONCLUSION

En guise de conclusion, la Commission tient d'abord à réitérer son appui au projet de PGMR soumis à la consultation. La qualité de la recherche et du travail d'élaboration de cette nouvelle version du PGMR a été reconnue par tous les participants et les membres de la Commission. Malgré un taux de participation relativement limité, et l'absence remarquée des ICI, l'exercice de consultation a tout de même permis de mesurer l'appréciation générale de la population quant aux mesures proposées dans le plan.

Dans son travail d'analyse, la Commission s'est efforcée de rapporter les points de vue exprimés, mais aussi de les compléter de considérations visant à accroître la portée des mesures, à favoriser l'atteinte des objectifs du PGMR et à assurer le succès de sa mise en œuvre. Les recommandations ont été formulées dans cet esprit. La Commission considère que l'ensemble des recommandations formulées dans ce rapport permettront de contribuer à résoudre un enjeu majeur auquel la Ville de Gatineau est confrontée depuis déjà quelques années, à savoir : la stagnation du pourcentage de récalcitrants.

Plusieurs enjeux demanderont à la Ville de Gatineau d'exercer un leadership fort, notamment dans la mise en place d'une solution régionale pour les déchets ultimes et dans l'élimination à la source de certains déchets provenant de l'emballage.

Au-delà de ces considérations, le véritable succès du PGMR relève d'un effort collectif auquel sont appelés à contribuer les citoyens, entreprises, institutions, commerces, groupes et associations du territoire. Il se doit pour cela d'être un outil rassembleur. Le projet de PGMR soumis à la consultation, bien que perfectible, possède en soi toutes les qualités requises pour devenir un tel outil.

ANNEXE A : LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Que la Ville implique les organismes du milieu, dont les organismes en éducation relative à l'environnement et ceux qui s'occupent des clientèles ciblées (p. ex. les jeunes, nouveaux arrivants, gestionnaires de multiplex, clientèles vulnérables et ICI), dans la conception et la mise en œuvre du programme de marketing social prévu aux actions 1 et 2 du PGMR.

Recommandation 2 : Que la Ville adopte et mette en œuvre une réglementation visant la réduction à la source afin d'atteindre les objectifs du PGMR (p. ex. bannissement des sacs de plastique à usage unique et des contenants en styromousse).

Recommandation 3 : Que la Ville inclue l'enjeu de l'utilisation des couches et des culottes jetables pour enfants et pour adultes dans le PGMR 2016-2020 et étudie des projets de sensibilisation et des actions visant à réduire l'utilisation de ces produits.

Recommandation 4 : Que la Ville priorise les actions de communication qui portent sur la réduction à la source, le réemploi et la consommation responsable dans ses activités en ISÉ.

Recommandation 5 : Que la Ville fasse des représentations auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'une concertation des municipalités pour modifier la législation des différents paliers de gouvernement en ce qui a trait à la réduction à la source (p. ex. suremballage et types d'emballage).

Recommandation 6 : Que la Ville prenne l'initiative d'organiser des activités de réseautage et de concertation entre les acteurs du secteur du réemploi (p. ex. colloque annuel, table de concertation).

Recommandation 7 : Que la Ville aborde le problème de l'accès à des espaces adéquats (p. ex. abordables et d'une superficie suffisante pour leurs opérations) pour les acteurs du secteur du réemploi dans le cadre des activités de réseautage et de concertation entre la Ville et ces acteurs.

Recommandation 8 : Que la Ville réglemente l'installation des boîtes de cueillette de vêtements sur son territoire.

Recommandation 9 : Que la Ville trouve des moyens de corriger l'incohérence découlant du fait que les organismes qui œuvrent dans le secteur du réemploi aient à payer pour se départir des matières résiduelles collectées dans le cadre de leurs activités.

Recommandation 10 : La Commission appuie la réalisation d'un projet pilote de collecte des matières recyclables pour les ICI (action 10.1). Celui-ci doit toutefois

- **Assurer un échantillon représentatif des ICI sur le territoire plutôt qu'un secteur géographique;**
- **Effectuer une caractérisation des matières résiduelles;**
- **Déterminer la capacité de tri des matières recyclables;**
- **Estimer le volume et la composition des matières recyclables;**
- **Déterminer la capacité de la municipalité et du secteur privé à traiter le volume prévu et proposer des modèles de fonctionnement;**
- **Évaluer les incidences financières sur la municipalité, les ICI et les intervenants concernés.**

Recommandation 11 : Que la Ville réglemente le secteur des ICI en ce qui a trait à la collecte sélective avant l'échéance du PGMR, soit 2020, en tenant compte des résultats du projet pilote des matières recyclables (action 10.1).

Recommandation 12: La Commission appuie la réalisation d'un projet pilote de collecte des matières compostables auprès des ICI. Celui-ci doit toutefois

- **Assurer un échantillon représentatif des ICI sur le territoire plutôt qu'un secteur géographique;**
- **Déterminer la capacité de tri des matières compostables;**
- **Estimer le volume des matières compostables;**
- **Déterminer la capacité de la municipalité et du secteur privé à traiter le volume prévu et proposer des modèles de fonctionnement;**
- **Évaluer les technologies disponibles (p. ex. composteurs industriels individuels);**
- **Évaluer les incidences financières sur la municipalité, les ICI et les intervenants.**

Recommandation 13 : La Commission recommande de mener les projets pilotes sur la collecte des matières recyclables et sur la collecte des matières compostables de manière distincte afin d'évaluer les bénéfices et les obstacles propres à chacun de ces modes de gestion.

Recommandation 14 : Que la Ville équipe les gestionnaires de multiplex et informe les résidents de manière adéquate puisque ces derniers sont responsables de la quantité de matières compostées.

Recommandation 15 : Afin de bonifier les actions 19.2 et 21 du PGMR, la Ville devrait faciliter l'échange d'information entre les entreprises du secteur des CRD à partir des renseignements disponibles sur les permis de construction et de démolition.

Recommandation 16 : Que la Ville utilise l'émission des permis de construction et de démolition comme outil de contrôle, par exemple par la remise du dépôt sur preuve de tri des matières résiduelles.

Recommandation 17 : Que la Ville assume son leadership et propose une solution régionale aux acteurs concernés, y compris les instances provinciales et la population.

Recommandation 18 : Que la Ville fasse preuve de prudence dans la mise en place du bac de 120 litres, qui constitue une réduction considérable du volume actuellement permis.

Recommandation 19 : Que la Ville aille de l'avant avec le projet pilote prévu au point 2 de l'action 23 du PGMR sur le scénario 1 (volume maximal réduit) et :

- **Tienne compte de l'ensemble des préoccupations soulevées dans le cadre de la présente consultation;**
- **Explore des mesures d'atténuation pour les groupes vulnérables;**
- **Mesure le niveau d'acceptabilité de cette mesure.**

Recommandation 20 : Que la Ville étudie la possibilité d'inclure les ICI dans la collecte municipale des déchets ultimes aux frais des ICI comme incitatif à la participation au tri à la source.

Recommandation 21 : Que la Ville assure la cohérence du PGMR avec ses autres plans et politiques (p. ex. GES, pollution, gestion de l'eau et transport actif).

Recommandation 22 : Que la Ville priorise des solutions locales pour la gestion des matières résiduelles afin de réduire son empreinte écologique globale.

Recommandation 23 : Que la Ville étudie des façons d'alléger la gestion des matières résiduelles pour les locataires et les propriétaires pendant la période des déménagements.

Recommandation 24 : Que la Ville clarifie dans sa réglementation et dans ses communications le partage des responsabilités respectives des propriétaires d'immeubles locatifs (multiplex et ICI) et des locataires de ces établissements

Recommandation 25 : Que la Ville poursuive avec le système de tri à la source par les utilisateurs pour le recyclage, le compostage et les déchets ultimes, en tenant compte des améliorations proposées dans le présent rapport.

ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES ET DES COMMENTAIRES

Mémoires présentés lors de l'audience publique du 28 octobre 2015

- Stéphane Renaud
- Société Saint-Vincent de Paul
- Projets Ollin
- Évolu-TIC Outaouais
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
- Agoralab
- Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau (AGAP)
- 3R Québec inc.

Mémoires déposés sans présentation à l'audience publique du 28 octobre 2015

- Framboise et bois inc.
- Daniel Faubert
- Coalition de citoyens pour une gestion responsable des déchets de l'Outaouais (CCGRDO)
- Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Commentaires en ligne reçus dans le cadre de la consultation publique sur la révision du PGMR 2016-2020

- Lyne Rouillard
- Susane Cousineau Lizotte
- Bill Clennett
- Pascale Laurin
- Sylvie Séguin
- Blanche Touchette
- Louise Giguère
- Olivier Bergeron
- Simon Bégin

- Francine Frappier
- Monsieur Yvon Groulx
- Madame Pauline Soucy
- Entreprises Mazzola
- Bélanger Agro-consultant

ANNEXE C : FICHES RÉSUMÉS DES INTERVENTIONS

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
3R Québec

Principaux thèmes abordés
Types d'activités • Économie solidaire/circulaire/de partage • Réemploi **Secteur** • Résidentiel

Préoccupations liées à la révision du PGMR
Les organismes qui font la collecte, qui reçoivent des dons ou qui revendent de telles matières individuellement ne peuvent pas toujours les utiliser à leur plus grande valeur selon la hiérarchie des 3RV-E, soit par manque d'espace d'entreposage, d'espace de vente au détail, de tri, de réparation, de débouchés économiques ou de ressources humaines. Selon 3R Québec, les freins les plus importants au déploiement de réseaux de réemploi seraient : • les besoins en espace physique pour la gestion des matières, comme l'entreposage, le tri et la réparation; • la notoriété des organismes ou réseaux de réemploi existants pour que des offres et demandes de biens, meubles, équipements usagés, matériel excédentaire, surplus d'inventaires, surplus de production et matières résiduelles en vue de leur réemploi ou recyclage soient affichées, visibles et connues des preneurs et acheteurs potentiels (exemple : portail *Vancouver Re-uses*).

Recommandations liées à la révision du PGMR

Recommandations générales
• Consolider un réseau d'organismes impliqués dans le domaine du réemploi.
• Sécuriser le développement d'installations de dépôt, de récupération, de réparation et de recyclage.
• Aider à augmenter la notoriété des acteurs du réemploi pour :
  o rediriger les textiles vers 3R (non seulement pour le don, mais aussi pour la vente et le rachat);
  o rediriger les meubles, encombrants et articles usagés (non seulement pour le don, mais aussi pour la vente et le rachat);
  o céder la gestion des résidus de CRD, dont le bois.
• Dans un avenir rapproché, aller en appel d'offres pour la gestion des écocentres, afin que le prochain gestionnaire favorise et priorise le réemploi, la revalorisation et le recyclage comme dernier recours.
 	
Recommandation liée à 3R Québec
• Donner à 3R Québec une subvention de 240 000 $.
  o Ces fonds seraient affectés à l'aménagement de nouveaux locaux, au maintien de la main d'œuvre, à l'acquisition de machinerie, de matériel roulant, de conteneurs et d'équipement, et permettraient à l'organisme de répondre à une plus grande demande et d'établir un centre de tri à grande échelle.

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau (AGAP)

Principaux thèmes abordés
Types d'activités • Information, sensibilisation, éducation • Économie solidaire/circulaire/de partage • Réduction à la source • Réemploi **Secteur** • Résidentiel

Préoccupation liée à la révision du PGMR
Perte de financement pour la 6e édition de la Valorifête.

Recommandations liées à la révision du PGMR

Inscrire les événements comme la Valorifête dans les actions du PGMR et réserver une enveloppe dédiée.
 	
Renforcer et bonifier l'objectif 1 (Information, sensibilisation et éducation) :
• appuyer des activités régulières, des actions à saveur éducative et des événements environnementaux majeurs tels que la Valorifête, qui s'inscrivent directement en lien avec les objectifs de réduction et de réemploi du PGMR, notamment dans le cadre de la SQRD;
• reconnaître la Valorifête comme événement majeur de la SQRD, en collaboration avec la Ville de Gatineau;
• créer un fonds dédié provenant d'un budget spécifique, du Fonds Vert ou du Fonds PGMR, pour soutenir les initiatives et événements de cette envergure; un fonds spécifique aux événements s'inscrivant en lien direct avec la SQRD, mais plus largement avec la sensibilisation et l'éducation de nature environnementale rejoignant ainsi les objectifs municipaux et provinciaux en matière de diminution des déchets;
• apporter un soutien financier, logistique et publicitaire pour accompagner ces initiatives via le PGMR avec trois scénarios suggérés :
  1. offrir un soutien à l'événement à même le budget du PGMR, pour toute la durée de vie du nouveau PGMR, soit 2016-2020;
  2. soutenir la Valorifête par l'entremise du Fonds Vert, en ajoutant une pondération qui tiendrait compte de l'arrimage des projets avec les objectifs du PGMR et de la SQRD ou en dédiant une enveloppe du fonds à des activités, récurrentes ou non, se positionnant dans la semaine québécoise de réduction des déchets;
  3. considérer la Valorifête (ou l'AGAP VG, son organisme mandataire) comme un organisme en réduction des déchets, sujet à du financement tel que décrit au point 2 – réduction et réemploi, afin de soutenir la mise en œuvre des activités de réemploi et de réduction de la Valorifête.

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
AgoraLab

Principaux thèmes abordés
Types d'activités • Information, sensibilisation, éducation • Économie solidaire/circulaire/de partage • Réduction à la source • Réemploi • Récupération/Recyclage **Secteur** • Résidentiel

Préoccupations liées à la révision du PGMR
s/o

Recommandations liées à la révision du PGMR
Inclure les éléments suivants dans le plan de communication annuel du PGMR • Campagne sur le changement de comportements de consommation pour développer le réflexe d'emprunter/réutiliser plutôt que d'acheter et de donner/échanger plutôt que de jeter. • Répertoire pour énumérer les options disponibles afin de simplifier le processus. (Inclure une liste bien en vue sur le site de la Ville, s'assurer que les gens de 311 aient accès à l'information.) • Conférences, ateliers sur l'économie circulaire (dans les écoles, les AGA d'organismes, etc.). • Activités de réseautage pour faciliter le pairage et les vases communicants. • Envois aux portes via des mécanismes existants (culture loisir, renouvellement des taxes) • Diffusion par les canaux de communication de la Ville (site Web, réseaux sociaux, bulletin du maire, 311). **iCi-Nos-Quartiers (iCiNQ)** • Favoriser l'adoption sur le territoire de la Ville de Gatineau. • Encourager d'autres municipalités à favoriser l'adoption d'iCiNQ et présenter le projet à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et dans le cadre de toute autre activité extrarégionale qu'elle jugerait pertinente. **Créer une Réserve des arts** • La Réserve des arts est un endroit qui récupère des rebuts et chutes de matériaux dans les entreprises, les valorise et les revend aux professionnels de la création. • Les écoles pourraient aussi s'en servir. • Les ventes pourraient possiblement payer les frais imposés qui découragent les dépôts aux écocentres. **Soutenir les ateliers de fabrication de type Fab Lab/Makerspace** • Le Fab Lab est un atelier de fabrication qui met à la disposition de ses utilisateurs des machines-outils pilotées par ordinateur, des outils traditionnels et le savoir-faire nécessaire pour les accompagner dans l'élaboration de leurs projets. • Exemple de projet : Éole-École financé par le Fonds vert de la Ville de Gatineau qui reprend, entre autres, des alternateurs de voiture ou autre engin pour en faire une éolienne.

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
Coalition pour une gestion responsable des déchets de l'Outaouais (CGRDO)

Principaux thèmes abordés
Type d'activité • Élimination **Secteurs** • Résidentiel • ICI

Préoccupations liées à la révision du PGMR
Élimination • Tous les sites d'enfouissement créent des problèmes environnementaux avec le temps. **Tonnage de déchets** • L'échec de l'appel d'offres de 2012 est attribué au fait que le tonnage de déchets ménagers générés à Gatineau (env. 65 000 tonnes) était insuffisant pour intéresser l'une des trois entreprises qui s'étaient préqualifiées. • Cette masse critique aurait été atteinte si la Ville de Gatineau avait pris en charge le secteur ICI (env. 60 000 tonnes)

Recommandations liées à la révision du PGMR
Régionalisation de la GMR • Cesser d'exporter les matières résiduelles et les traiter dans la région, à proximité du principal centre de production. • Renouer l'entente de 2008 avec les MRC de l'Outaouais afin de mettre en œuvre, à proximité de Gatineau, une solution durable pour toute la région. **ICI** • Réglementer le secteur des ICI. **Élimination** • Favoriser la conversion énergétique des déchets.

Nom des organismes ou des citoyens
Résumé de la période de commentaires de l'audience publique du 28 octobre 2015 Jean-Paul Chénard, citoyen Bill Clennett, citoyen Vincent Bokota, citoyen et président de la compagnie Lavabac Jacques Demers, citoyen Stéphane Renaud, citoyen Rémi Bergeron, citoyen

Principaux thèmes abordés
Types d'activités • Réduction à la source • Récupération/Recyclage • Compostage • Élimination **Secteurs** • Résidentiel • ICI

Préoccupations liées à la révision du PGMR
Réduction à la source • On observe une légère augmentation du tonnage de déchets par personne. • Il y a une certaine confusion dans l'utilisation du mot « réduire » : réduction à la source vs réduction des déchets ultimes. • Les objectifs sont ambitieux, mais peu d'actions sont proposées pour les réaliser. **Compostage** • Les craintes liées aux odeurs, aux insectes et aux animaux semblent être la raison pour laquelle la majorité des ménages qui ne compostent pas ne veulent pas s'y mettre. • Il n'y a pas de service de compostage dans plusieurs immeubles multilogements.

Recommandations liées à la révision du PGMR

Élimination
• Incinérer les déchets ultimes de Gatineau et offrir ces services à Ottawa.
  o Utiliser l'incinérateur comme monnaie d'échange contre un pont entre Gatineau et Ottawa.
• Aménager d'ici 2020 un lieu d'enfouissement sanitaire public sur le territoire de Gatineau comme solution pour l'élimination des déchets ultimes ou en attendant une autre solution régionale.
 	
Réduction à la source
• Modifier le PGMR afin de séparer la réduction à la source du réemploi pour refléter son caractère préalable aux modes de gestion des matières résiduelles (réemploi, recyclage, valorisation et élimination) selon la hiérarchie des 3RV-E prévue à l'article 53.4.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).
• Bonifier le contenu du PGMR portant sur la réduction à la source afin de reconnaître son importance et inclure :
  o des cibles de réduction;
  o une action visant le bannissement des sacs de plastique à usage unique sur le territoire de Gatineau;
  o une action visant le bannissement des verres en styromousse pour la vente de boissons sur

le territoire de Gatineau;
    - une action visant à réduire l'affichage des enseignes en coroplast sur la voie publique pour annoncer les événements socioculturels en limitant cette pratique à quelques endroits stratégiques.
- Instaurer le principe du « pollueur-payeur » pour les producteurs des matières concernées :
    - mettre sur pied une équipe d'analyse des déchets ultimes et noter les noms des fabricants pour voir ce qui s'y retrouve le plus fréquemment;
    - demander au gouvernement provincial de forcer les compagnies récalcitrantes à se conformer à des pratiques durables.

Collecte sélective

- Simplifier le tri pour les citoyens : matières sèches, matières humides et déchets.

ICI

- Remplacer l'action 10 par : « Mise en place d'un programme de collecte municipal des matières recyclables dans le secteur ICI avec les mêmes obligations que le secteur résidentiel ».
- Remplacer l'action 14 par : « Mise en place d'un programme de collecte municipal des matières compostables dans le secteur ICI avec les mêmes obligations que le secteur résidentiel ».
- Ajouter une action visant l'établissement d'un programme de collecte municipal des déchets dans le secteur ICI avec les mêmes obligations que le secteur résidentiel.

Compostage

- Retenir le scénario A pour le traitement des matières compostables : « construire une infrastructure de compostage fermée, dédiée à ses besoins, sur un site identifié à cet effet sur son territoire dans le secteur du carrefour environnemental (aire de salubrité) en considérant l'aide financière offerte par le gouvernement du Québec en vertu du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) ».
- Étudier la mise en place d'un système de congélation pour éliminer les odeurs dans les habitations multilogements.

Tarification

- Abolir l'action 23 concernant la mise en place d'incitatifs tarifaires pour diminuer la quantité d'ordures ménagères produites par les citoyens.

Nom de l’organisme ou du citoyen
14 citoyens ou organismes ayant envoyé leurs commentaires sur le PGMR en ligne.

Principaux thèmes abordés
s/o

Préoccupations liées à la révision du PGMR
Couches lavables • Très peu publicisées. • La majorité des garderies refusent leur utilisation. **Compostage** • Le compostage n'est pas disponible dans plusieurs immeubles locatifs. • Manque d’'espace pour entreposer tous les bacs. • Difficulté de déplacer les bacs l'hiver et/ou pour des personnes avec des limitations physiques. • Problèmes de mouches (drosophiles). **Tarification** • Risque de payer pour des surplus d'ordures ménagères pour des dépassements épisodiques lorsque les citoyens ont de bonnes habitudes en général. • Absence de contrôle des propriétaires sur les locataires (y compris lors des déménagements) – à qui à payer? **ICI** • Coûts de compostage élevés pour les entreprises. **Autre** • Certains citoyens n’ont pas d’automobile pour se rendre aux lieux où l’on peut déposer les produits chimiques, la peinture, etc.

Recommandations liées à la révision du PGMR
Couches lavables • Mettre en place des mesures pour augmenter l’utilisation des couches lavables. • Aider les familles à faire l’achat de leur ensemble de couches. • S’associer aux entreprises pour offrir des ateliers d’information aux résidents afin qu’ils en apprennent davantage et pour démystifier l’utilisation des couches lavables. • Inciter les milieux de garde à accepter l’utilisation de couches lavables. • Fournir des poubelles à couches aux familles à faible revenu (ou à toutes les familles) et les récupérer après deux ou trois ans d'utilisation. **ICI** • Inclure le secteur commercial dans une vision globale de la gestion des déchets. **Multilogements** • Rendre le service de compostage obligatoire dans l'ensemble des immeubles locatifs sur le territoire. • Facturer le coût des installations aux propriétaires des immeubles en question. **Régionalisation** • Conclure des ententes avec d’autres municipalités (y compris du côté ontarien), afin d’assurer un tonnage suffisant pour qu’une entreprise puisse s’établir et trouver les matières nécessaires au

recyclage (production d'autres produits à partir de matières recyclées.)

Autres

- Faire une demande au gouvernement fédéral afin qu'il fasse pression auprès des manufacturiers et des industries canadiennes pour qu'ils réduisent la quantité d'emballage.
- Interdire la vente d'eau en bouteille dans les lieux publics tels que les écoles, les arénas, etc.
- Sensibiliser (ou obliger) les compagnies à utiliser des matières recyclables pour l'emballage des articles et/ou de la nourriture.
- Émettre une autorisation spéciale dans les cas où des locataires sont évincés de leur logement ou déménagent en laissant beaucoup de rebuts afin de permettre la récupération de matériel recyclable et non de tout envoyer à l'enfouissement.
- Ouvrir un centre d'échange/troc.
- Faire un concours au sein de la population afin de trouver une façon de recycler la styromousse.
- Prévoir des crédits fiscaux afin de récompenser les bonnes habitudes des citoyens qui ne dépassent pas 3120 litres par année d'ordures.
- Organiser au moins une fois par année une collecte pour les produits chimiques, la peinture, etc.
- Organiser une fois par année une collecte de meubles et de gros appareils électroménagers.

Compostage

- Tenir compte du fait qu'il est possible, lors de certaines collectes, d'avoir des déchets ultimes sans avoir de déchets compostables, par exemple lors d'un retour après absence du domicile (vacances, voyage, etc.).
- Compte tenu des sommes que la Ville sauve lorsque les citoyens gèrent leurs propres résidus verts, augmenter la participation financière de la Ville aux bacs à compostage individuels.
- Utiliser un deuxième bac pour l'entreposage des feuilles mortes qui serviront de matériaux carbonés l'année suivante.
- Prévoir des mesures pour accommoder les surplus de matières organiques à certaines périodes de l'année (ex. : récolte des feuilles mortes).
- Permettre aux citoyens d'utiliser des sacs de poubelles, plus petits si nécessaire, au lieu des bacs bruns.
- Utiliser de petits sacs de plastique biodégradables afin de réduire la prolifération des drosophiles.

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
CREDDO

Principaux thèmes abordés
Types d'activités • Information, sensibilisation, éducation • Économie solidaire/circulaire/de partage • Réduction à la source • Réemploi • Récupération/Recyclage • Compostage • Élimination **Secteurs** • Résidentiel • ICI • CRD

Préoccupation liée à la révision du PGMR
Technologies thermiques • Une fois les usines thermiques construites, la Ville est tributaire de contrats signés à long terme et doit donc fournir le tonnage prévu, ce qui est contraire à la volonté de réduire la quantité de déchets produits exprimée dans le PGMR.

Recommandations liées à la révision du PGMR

Ville de Gatineau
• Implanter rapidement la collecte des matières organiques dans tous les bâtiments municipaux afin de montrer l'exemple.
• Valoriser sans cesse un nouveau modèle de consommation qui sera soutenable, par la création notamment d'une foire festive annuelle d'échange de services, à l'image de l'initiative Troc-tes-trucs. Cette initiative se déroulerait chaque printemps de façon simultanée dans les quatre secteurs de Gatineau.
 	
Secteur résidentiel
Prioriser les clientèles spécifiques suivantes dans les prochaines campagnes d'ISÉ conçues par la Ville : les nouveaux arrivants, les gestionnaires de multilogements et les jeunes.
• Suggestion de slogan : « Faire moins, mais faire mieux ».
• Cibler les gestionnaires de multilogements par une double stratégie qui allie les mesures d'ISÉ et la coercition.
  o Lorsque de nouveaux complexes immobiliers sont construits ou rénovés, la Ville de Gatineau doit rendre obligatoire l'aménagement de composantes adaptées au recyclage et au compostage dans les multilogements.
  o Cette mesure doit s'accompagner d'une offre personnalisée de service-conseil en GMR pour tous ces gestionnaires.
• Identifier des jeunes avec un leadership dans la communauté qui prendraient en charge le volet « terrain » des campagnes d'ISÉ annuelles.
• Pérenniser, via le Fonds vert, le financement des organismes locaux qui œuvrent dans le domaine de la GMR.
 	
ICI et CRD
• Intensifier les campagnes d'ISÉ à l'endroit des ICI et les accompagner davantage en leur offrant

du service-conseil personnalisé en GMR.

- Pour stimuler l'offre de service à l'endroit des ICI, soutenir le privé dans ses initiatives.
    - Par exemple, en attendant que le milieu s'organise et qu'il devienne avantageux de construire un centre de transbordement privé, les entreprises de collecte et de transport des MR devraient avoir accès au centre de transbordement de la Ville de Gatineau pour y disposer les MO récoltées. Le tarif serait fixé au prix coûtant pour qu'il demeure plus bas que celui des ordures.
    - Pour valoriser la récupération des MO auprès de ce secteur, les coûts d'opération de cette collecte doivent être plus bas que ceux liés aux ordures.
- Proposer le tri à la source et favoriser le développement d'une mutualisation dans le secteur des ICI.
- Morceler partiellement les contrats de collecte et de transport des MR lors du prochain appel d'offres qui aura lieu en 2017 afin d'appuyer les entreprises régionales de plus petite taille.
- Créer des tables de concertation pour mettre ensemble les acteurs du secteur CRD et encourager la coconstruction de réseaux de mutualisation.
- S'inscrire dans le réseau de symbioses industrielles du Québec, une plateforme en ligne nommée Synergie Québec.
- Élargir la portée des actions 10 et 14 en s'assurant que les projets pilotes :
    - soient réalisés sur un regroupement d'ICI géographiquement rapprochés (même rue ou même quartier) et non sur une entité seule;
    - vérifient la faisabilité d'augmenter le tri à la source chez les ICI;
    - vérifient la capacité des prestataires de service à réaliser une collecte optimisée qui réduit les kilomètres parcourus par parcours;
    - soient liés à une campagne d'ISÉ et à du service-conseil en GMR.

Recherche d'une solution régionale

- Mobiliser les municipalités de la région de la capitale nationale afin d'obtenir un tonnage garanti suffisant avant d'aller de l'avant avec la recherche d'une solution.
- Attendre que le gouvernement provincial revoie la définition du terme « valorisation ».
- S'assurer que le scénario final respecte la hiérarchie des 3RV-E (c'est-à-dire qu'il ne devra pas décourager le tri et la réduction à la source).
- Promouvoir l'écofiscalité auprès du gouvernement provincial en insistant par exemple sur la nécessité d'augmenter la redevance à l'enfouissement.

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
Daniel Faubert, citoyen

Principaux thèmes abordés
Types d'activités • Information, sensibilisation, éducation • Réemploi • Récupération/Recyclage • Élimination **Secteur** • Résidentiel

Préoccupations liées à la révision du PGMR
Tarification • Prématuré de penser à une tarification au-delà de la quantité normative recommandée de 120 litres aux deux semaines. • La vie d'un ménage comporte nécessairement la production d'une certaine quantité de matières résiduelles de différentes natures, avec l'obligation d'en disposer. • Risque de perception de la tarification comme un geste coercitif, voire punitif, à l'égard du secteur résidentiel, en particulier le segment faible densité.

Recommandations liées à la révision du PGMR
• Mettre en place des solutions permettant d'assigner à la réutilisation ou au recyclage des matières actuellement refusées (ex. tissus non réutilisables, styromousse). **Multilogement** • Cibler ce secteur en priorité. • Investiguer des pratiques performantes de réduction des matières résiduelles, notamment le compostage, auprès du parc immobilier de neuf logements et plus. • Tester des pratiques performantes, en particulier pour les bâtiments construits de longue date, pour lesquels les espaces disponibles à la gestion des collectes sélectives n'ont pas été prévus lors de leur construction. **Information, éducation, sensibilisation** • Procéder par étapes. • Mettre l'accent sur l'adhésion des citoyens via la promotion de pratiques adaptées et concluantes pour tous les types d'habitations. **Écocentres** • Favoriser dans l'immédiat, pour les citoyens, l'accessibilité à l'écocentre du boulevard de la Carrière selon le même horaire que celui de la rue Pierre-Ménard. • Étendre à l'écocentre de la rue Pierre-Ménard les heures d'ouverture prolongées jusqu'à 21 h deux soirs par semaine, comme à l'écocentre du boulevard de la Carrière. • Réduire ou abandonner pour les résidents de Gatineau la tarification applicable à certains types de matières livrées aux écocentres après trois visites annuelles.

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Principaux thèmes abordés
Types d'activités • Information, sensibilisation, éducation • Économie solidaire/circulaire/de partage • Réemploi • Récupération/Recyclage • Compostage • Élimination **Secteurs** • Résidentiel • ICI

Préoccupations liées à la révision du PGMR
Risques liés à la tarification des déchets • Dépôt de déchets « clandestins » ou insertion de matières non recyclables dans le recyclage et de matières non compostables dans le compost. • Difficultés et coûts d'opération, particulièrement pour les résidents des immeubles à logements. **Réemploi de meubles** • Augmentation des risques de propagation de punaises de lit dans les logements et les milieux de vie. **Compostage** • Odeurs et animaux (ratons laveurs, potentiellement porteurs de rage). • Impacts potentiels des odeurs sur la santé qui dépasseraient la simple nuisance olfactive. **Autre préoccupation** • Le potentiel de réduction des matières résiduelles à la source semble peu exploité comparativement aux autres stratégies de gestion des matières résiduelles.

Recommandations liées à la révision du PGMR
Information, sensibilisation, éducation • Adopter un message clair et rassembleur dans une perspective de développement durable pour donner un sens personnel et collectif aux efforts demandés. • Échanger des conseils simples et pratiques pour faciliter une participation active des citoyens. • Inclure des mesures spécifiques (outils, ateliers, médias sociaux et autres) pour joindre les résidents propriétaires ou locataires, les diverses communautés, les petites et moyennes entreprises (PME), les grandes entreprises, les institutions et les industries, etc. **Sélection d'un mode de traitement des déchets ultimes et choix de l'emplacement** • Impliquer la population dans la prise de décision, en portant une attention particulière à la population aux alentours du ou des sites envisagés. • Consulter la population des autres territoires impliqués. **ICI** • S'assurer que les ICI contribuent à l'effort demandé. • S'adresser en priorité aux grandes entreprises et aux grands commerces, tout en encourageant

aussi les efforts des PME.

Rôle de la Ville

- Adopter un rôle exemplaire en matière de gestion des matières résiduelles.

Impact sur les populations vulnérables

- Outiller les groupes de population plus vulnérables de manière adéquate, incluant les personnes désirant collaborer, mais ne possédant pas les compétences nécessaires.
- Effectuer des rencontres en personne (déjà évoqué par la Ville).
- Si la Ville décidait d'aller de l'avant avec la tarification unique, le projet pilote d'implantation d'incitatif tarifaire proposé pour 2016 serait essentiel pour bien comprendre les conséquences négatives.

Emplois

- Valoriser l'ensemble des emplois reliés à la gestion des matières résiduelles, incluant une rémunération adéquate.
- S'assurer que les conditions de travail ou de bénévolat soient adéquates et que les risques à la santé soient bien gérés.

Animaux

- Offrir aux citoyens de l'information et des solutions concrètes de façon proactive pour assurer une bonne cohabitation avec les animaux sauvages. La population doit premièrement être bien informée sur les comportements qui peuvent attirer les animaux.
- Mettre en place des mesures efficaces visant à rendre inintéressants les bacs ou les conteneurs de compostage ou de déchets pour les animaux susceptibles de s'y attaquer et à rendre leur contenu inaccessible. Les contenants de matières résiduelles résistant aux animaux sont donc essentiels.

Punaises de lit

- Accompagner les initiatives de réemploi de meubles d'une campagne d'éducation sur les punaises de lit pour contrer leur propagation.
- Inspecter tous les meubles d'occasion méticuleusement.
- Ne pas ramasser les matelas et les meubles rembourrés laissés sur le bord de la rue pour le réemploi.
- Rendre inutilisables les meubles infestés avant d'en disposer.

Odeurs

- L'impact des odeurs sur la santé doit être considéré au-delà de l'enjeu d'acceptabilité dans le processus de prise de décisions.

Autres

- Consulter la Direction de santé publique du CISSS de l'Outaouais sur les projets de valorisation régionale des boues ainsi que sur les futures options de traitement des déchets ultimes afin de s'assurer que les impacts potentiels sur la santé en lien avec la qualité de l'air, de l'eau et du sol soient bien évalués.
- Explorer d'autres avenues, dont la réduction du gaspillage alimentaire (en particulier la réduction à la source).
- Considérer la possibilité d'adapter le Projet PGMR au fur et à mesure que des enjeux sont soulevés.

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
Évolu-TIC Outaouais

Principaux thèmes abordés
Types d'activités • Information, sensibilisation, éducation • Récupération/Recyclage • Compostage **Secteurs** • Résidentiel • ICI

Préoccupations liées à la révision du PGMR
Évolu-TIC s'inquiète de la « compétition déloyale » de la part de la Ville avec le privé et les organismes qui œuvrent dans ce secteur d'activité. Cette compétition prend la forme de services que la Ville offre à plus bas prix par l'intermédiaire de l'entreprise qui a le contrat de recyclage.

Recommandations liées à la révision du PGMR
Recyclage ICI Préciser le rôle de la Ville en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles auprès des ICI. • S'il n'existe aucun service et que la Ville peut l'offrir elle-même ou par un autre moyen et que cela n'affecte pas les affaires d'entreprises déjà sur le terrain, aller de l'avant; sinon, ne pas s'impliquer directement comme prestataire de services. • Légiférer pour les ICI et leur fournir de l'information sur la façon dont ils doivent utiliser ces services (ex. : fournir quelques noms d'entreprises) **Compostage ICI** • Comme la Ville de Gatineau n'entrerait pas en compétition avec des entreprises déjà actives dans ce secteur d'activité, elle pourrait alors offrir ce service par l'entremise de l'entreprise qui a le contrat dans le secteur résidentiel ou par un autre mécanisme. **Secteur résidentiel** • Remettre des contraventions aux citoyens qui n'utilisent pas les services tels le compostage. • Limiter le nombre de sacs d'ordures par résidence. • Permettre à tous les citoyens, à quelques reprises au courant d'une année, de dépasser le nombre de sacs qui serait permis (ex. : par l'entremise d'un système d'étiquettes).

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
Framboise et bois

Principaux thèmes abordés
Types d'activités • Économie solidaire/circulaire/de partage • Réemploi **Secteurs** • Résidentiel • ICI • CRD

Préoccupations liées à la révision du PGMR
s/o

Recommandations liées à la révision du PGMR
• Établir des partenariats avec les entreprises et les réseaux existants. • Fixer un horaire de collecte stable et un point de distribution d'étiquettes pour planifier un nombre plus important de collectes d'encombrants.

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
Projets Ollin (Alexandre Dubé)

Principaux thèmes abordés
Types d'activités • Information, sensibilisation, éducation • Économie solidaire/circulaire/de partage • Réduction à la source • Réemploi **Secteur** • Résidentiel

Préoccupations liées à la révision du PGMR
s/o

Recommandations liées à la révision du PGMR

Autocollants
• Distribuer par la poste, aux citoyens de l'ensemble du territoire de la Ville, des autocollants indiquant aux facteurs ou aux distributeurs de ne pas livrer de publicité non adressée à cet endroit.
• Prendre en charge partiellement ou en totalité le financement de cette initiative.
 	
Spectacle de sensibilisation par le divertissement
• Appuyer et soutenir l'étude de faisabilité d'un projet de spectacle de sensibilisation par le divertissement :
  o mentionner le projet dans le PGMR;
  o apporter un soutien financier à l'étude de faisabilité;
  o ouvrir l'accès au boulevard de la Carrière.

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
Société Saint-Vincent de Paul (SSVP)

Principaux thèmes abordés

Types d'activités

- Information, sensibilisation, éducation
- Réemploi
- Récupération/Recyclage

Secteur

- Résidentiel

Préoccupations liées à la révision du PGMR

- La SSVP doit payer pour envoyer des dons inutilisables à l'enfouissement, soit par l'entremise d'entreprises privées (qui refusent parfois de récupérer ces dons) ou en se rendant dans les écocentres et au centre de transbordement. Or, ces objets auraient normalement été pris en charge par la Ville si les citoyens les avaient directement mis à la poubelle. La SSVP permet donc de réduire les coûts d'enfouissement pour la Ville.
- Prolifération de boîtes de cueillette privées dont le contenu est exporté à l'étranger.
- Sans un apport régulier de vêtements et de biens usagés, les magasins/comptoirs de Gatineau ne pourront pas continuer d'aider les familles à faible revenu, de soutenir les démunis et de contribuer au financement d'autres œuvres de bienfaisance.

Recommandations liées à la révision du PGMR

Impact sur les organismes communautaires

- Inclure les organismes communautaires dans la mise en œuvre des actions du PGMR.
- Considérer les impacts potentiels des mesures que la Ville entend prendre pour réduire les matières résiduelles sur la survie des organismes communautaires comme la SSVP.
- Fournir gratuitement aux magasins/comptoirs le service de récupération de tous les biens non utiles ou déchets, sans égard à leur statut.
- Offrir à la SSVP le même service que celui qui est offert aux Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais dans le cadre du projet pilote de collecte des matières réutilisables dans les écocentres de la Ville (entreposer les biens et matériaux apportés par les citoyens et qui sont sélectionnés et triés par les employés de la Ville).

Boîtes de cueillette

- Permettre seulement aux organismes à but non lucratif qui opèrent à l'intérieur des limites territoriales de la Ville d'installer des boîtes de cueillette.
- Mettre des lieux publics à la disposition des organismes communautaires pour installer des boîtes de cueillette.
- Sensibiliser et éduquer pour responsabiliser les citoyens : outils simples et complets pour que les citoyens puissent facilement s'y retrouver et éviter que les boîtes de collecte des organismes communautaires soient utilisées comme des dépotoirs.

Collaboration de la Ville dans les projets suivants :

- installer une infrastructure régionale de tri des vêtements;
- mettre en place un centre régional de meubles et d'articles ménagers pour faciliter la récupération et la valorisation d'articles et de meubles.

Autres

- Cible de réduction de 100 % pour les vêtements et tissus.

Nom de l'organisme ou du citoyen ayant rédigé le mémoire
Stéphane Renaud, citoyen

Principaux thèmes abordés
Types d'activités • Récupération/Recyclage • Compostage • Élimination **Secteur** • Résidentiel

Préoccupations liées à la révision du PGMR
Centrale de Bowater • Coûts d'exploitation. • Brûlage de pneus. • Peu de retombées en matière d'emploi. **Tarification des déchets** • Constitue une taxe indirecte. • Certaines personnes pourraient laisser tomber en partie le recyclage et choisir de payer le supplément par sac. • Des programmes de sensibilisation demandent aux citoyens de préserver leurs renseignements personnels; jeter un papier à la poubelle est moins risqué que dans un bac de recyclage. • Impact sur les personnes à faible revenu. • Impact sur les personnes avec des allergies activées par les liquides (ne peuvent nettoyer elles-mêmes leurs déchets à recycler). • Impact sur les personnes avec des problèmes intellectuels. **Compostage et qualité de l'air** • Impact du compostage sur la qualité de l'air. • Impact de l'utilisation de moteurs diesel pour la collecte de matières organiques sur la qualité de l'air. **Autres préoccupations** • Application inégale de la loi. • Impact de la décomposition des fibres synthétiques exportées à l'étranger. • Divergence entre les motivations et le discours entre les citoyens et les autorités (ex. : absence du mot pollution). • Pollution produite par le recyclage dit « industrialisé » plus grande que l'enfouissement.

Recommandations liées à la révision du PGMR
Distance à parcourir • Réduire la distance à parcourir des matières décomposables. • Le bilan des émissions polluantes des véhicules en relation avec la gestion des déchets doit être comptabilisé. **Compostage** • Si les activités de décomposition de matières organiques ont lieu dans une ville, les gaz doivent être retenus durant le jour pour y être relâchés ou brûlés durant la nuit.

- Interdire le compostage individuel pour maintenir une meilleure qualité de l'air.

Autres

- Opter pour un incinérateur au plasma (sans production d'électricité).
- PGMR, p. 59 et p. 60 : La liste de ces organismes doit être mise à jour, car certains ne sont plus en activité. Nous observons que les organismes sans but lucratif cohabitent en compétition avec des entreprises privées.